

RAPPORT D'ÉVALUATION – MASTER

Le Mans Université

Bilan du champ de formations Droit,
économie, gestion

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021

VAGUE B

Évaluation réalisée sur la base de dossiers déposés le 14/12/2020

Rapport publié le 01/06/2021

Pour le Hcéres¹ :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts² :

Guilhem Julia, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Ce rapport contient, dans cet ordre, l'avis sur le champ de formations Droit, économie, gestion et les fiches d'évaluation des formations de deuxième cycle qui le composent.

- Master Comptabilité - contrôle – audit
- Master Droit bancaire et financier
- Master Droit des assurances
- Master Droit privé
- Master Droit public
- Master Économie du travail et des ressources humaines
- Master Économie sociale et solidaire
- Master Management des PME – PMI
- Master Management et administration des entreprises
- Master Monnaie, banque, finance, assurance

Présentation

Université résolument pluridisciplinaire et de taille humaine, Le Mans Université propose des formations en *Droit*, *Sciences économiques*, *Gestion*, *Lettres*, *Langues*, *Sciences humaines* et *Sciences et techniques*. L'université est implantée sur deux sites : Le Mans, son campus principal et Laval, son campus secondaire.

Elle compte en tout 12 452 étudiants, répartis entre six composantes : trois facultés, deux IUT et une école d'ingénieurs. Les activités de recherche sont assurées par seize unités de recherche dont six sont affiliées au CNRS. Les 280 doctorants de l'université sont encadrés par dix écoles doctorales interrégionales.

Le rayonnement international de l'université est particulièrement important, notamment grâce aux deux cent soixante partenariats développés avec des établissements étrangers. En outre, l'université accueille 1 821 étudiants internationaux, soit un taux de 15,4 %, un score supérieur à la moyenne nationale.

Fondée en 1963, la faculté de *Droit*, *sciences économiques et de gestion* compte aujourd'hui 2 169 étudiants, ce qui représente l'effectif le plus faible des trois facultés, mais le troisième plus important de l'université. Les étudiants y sont encadrés par 89 enseignants, 230 intervenants professionnels et 24 personnels administratifs.

Trois unités de recherche sont associées à la Faculté : ARGUMans (Gestion), GAINS (Économie) et THEMIS UM (Droit).

Le champ objet du présent rapport concerne les masters, soit dix formations et quatorze parcours. Les formations proposées relèvent de trois disciplines : Gestion (quatre masters), Économie (deux masters) et Droit (quatre masters). Elles accueillent 1 140 étudiants en première année de master.

Les formations de chaque discipline sont adossées à une ou plusieurs des unités de recherche de la Faculté, ainsi qu'à une école doctorale disciplinaire.

La Faculté affiche la même ambition que l'université : « La réussite pour toutes et tous ».

Avis global

Les formations évaluées présentent généralement des finalités claires, en phase avec leurs dénominations et la stratégie de Le Mans Université. L'ensemble des masters bénéficie d'une bonne implantation locale et régionale, en particulier le master *Droit bancaire et financier*, unique dans la région.

En revanche, les liens des formations avec l'international apparaissent relativement limités en comparaison avec ceux tissés au sein d'autres composantes de l'université.

Un certain nombre d'initiatives existent néanmoins, notamment, un partenariat de la Faculté avec une Université américaine (Portland) et plusieurs partenariats entre le master *Droit privé* et des Universités étrangères (Laval, Togo).

La composition des équipes pédagogiques du champ se révèle cohérente avec les objectifs des formations. Ces équipes sont généralement constituées pour moitié d'enseignants universitaires et pour moitié d'intervenants professionnels. La coordination du pilotage des formations est assurée par trois responsables de formation, un pour chaque discipline : *Droit*, *Économie et Gestion*.

L'intérêt d'adopter une approche par compétences à la place de l'approche traditionnelle par métiers est bien perçu par les équipes pédagogiques et de pilotage des formations. Ce type d'approche est particulièrement bienvenu pour les étudiants en reprise d'études et, plus généralement, pour améliorer la visibilité des formations. Toutefois, l'approche par blocs de compétences est en cours d'appropriation, il convient de renforcer cette démarche.

La place de la recherche au sein des différentes formations du champ est relativement limitée. Cela s'explique par la finalité historique de ces formations ayant une orientation professionnelle immédiate. Depuis plus de trente ans, la faculté privilégie des formations en phase avec les attentes des entreprises locales. Certaines formations comme le master *Droit des assurances* ont d'ailleurs été initialement créées pour répondre à la demande de recrutement des employeurs locaux.

Pour faciliter la connaissance par l'étudiant du milieu professionnel et préparer sa future insertion, toutes les formations comprennent la réalisation d'un stage qui fait l'objet d'un rapport de stage et d'une soutenance.

La visée par ces masters d'une insertion immédiate dans le monde du travail les conduit à une forte interaction avec le milieu professionnel, mais à une place réduite de la recherche qui se limite généralement à des cours de méthodologie de la recherche.

Toutefois, au niveau des masters en Droit, l'adossement à la recherche est un peu plus poussé, notamment par la participation des étudiants à des événements tels la Nuit européenne des chercheurs en 2019 et leur invitation aux manifestations internes de la faculté comme les colloques et journées d'études. Globalement, les étudiants poursuivent toutefois peu leurs études en doctorat, ce que l'on peut regretter.

Concernant l'interaction avec le milieu professionnel, les masters de Gestion et d'Économie disposent d'un réseau important de professionnels renommés issus de grandes entreprises (spécialement en matière d'assurances). Les masters de Droit ont pour leur part conclu des accords locaux avec l'ordre des avocats et plusieurs juridictions. Ces accords permettent aux étudiants de participer à des colloques et des consultations juridiques. De façon générale, les dossiers d'autoévaluation pourraient donner davantage de détails sur les partenariats professionnels des formations.

Les différentes formations du champ sont parfaitement en phase avec la politique de transversalité adoptée par l'université. La mise en œuvre de cette politique s'opère, entre autres, grâce aux interventions de plusieurs enseignants dans une formation ne relevant pas toujours de leur discipline. C'est le cas notamment de certains enseignants-chercheurs des masters en Économie qui assurent des cours dans les masters de Gestion et de Mathématiques. L'Institut du risque et de l'assurance joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre de cette politique transdisciplinaire. Il réunit en effet trois unités de recherches et deux facultés et permet à des chercheurs en Mathématiques, Économie et Droit de travailler ensemble.

Les formations du champ sont également en phase avec les stratégies de restructuration de l'université. Ces stratégies ont conduit à des modifications de dénomination ou de l'architecture (parcours) de certaines formations. Parfois, les formations ont fait l'objet d'une refonte totale, comme le master *Droit public* en 2019. Les modifications au sein des formations ont parfois été le fruit d'une autoévaluation, notamment au niveau des masters de Gestion.

La place du numérique réside pour l'essentiel dans la mise en ligne de cours sur les plateformes de l'université et dans la tenue de classes virtuelles en cette période de pandémie. Les outils numériques sont également utilisés pour uniformiser les procédures de recrutement des étudiants. On regrette toutefois que les formations ne recourent pas de façon plus importante à des outils innovants, notamment dans le cadre de la formation au numérique.

Au titre de l'autoévaluation, les masters recourent presque tous à une évaluation par les étudiants et à un conseil de perfectionnement. Toutefois, la fréquence des réunions de ce conseil est souvent variable et son efficacité parfois concurrencée par des discussions informelles, qui n'en demeurent pas moins utiles.

Analyse détaillée

Finalité des formations

Dans l'ensemble, les objectifs des formations évaluées sont cohérents et clairement définis, à l'exception des masters *Droit public* et *Droit privé*. Les finalités de ces deux formations ne sont en effet pas correctement renseignées dans le dossier d'autoévaluation.

Globalement, les objectifs des formations sont correctement portés à la connaissance des étudiants, sauf en ce qui concerne le master *Droit bancaire et financier* qui ne semble pas communiquer ses objectifs aux étudiants de façon explicite.

L'intitulé et le contenu des formations se révèlent cohérents et compréhensibles, sauf pour le master *Management des PME-PMI*. Ce master s'est restructuré en deux parcours qui présentent un problème de cohérence, à la fois entre eux et par rapport à l'intitulé du master. En outre, le parcours de master 2 Management et développement durable n'est pas du tout détaillé dans le dossier d'autoévaluation. Ainsi, à l'heure actuelle, cette formation manque de lisibilité, notamment en raison de la coexistence de deux parcours dont les liens ne sont pas explicites, ce qui est problématique. De même, le master *Économie du travail et des ressources humaines* manque de lisibilité. Le positionnement de ses parcours n'apparaît pas clairement au sein de la formation et ses débouchés ne sont pas affichés de façon nette.

Le supplément au diplôme est prévu pour l'ensemble des formations, sauf pour le master *Management des PME-PMI*, le master *Management des administrations et entreprises* et le master *Économie du travail et des ressources humaines*.

Les débouchés des formations proposées apparaissent cohérents et sont portés à la connaissance des étudiants à l'exception de deux formations. Le master *Droit public* informe les étudiants de ses débouchés, mais

ces derniers n'apparaissent pas dans le dossier d'autoévaluation. À l'inverse, le dossier du master *Droit bancaire et financier* mentionne les différents débouchés, mais ne précise pas s'ils sont communiqués aux étudiants et si oui, de quelle façon.

Dans l'ensemble, les masters ne délivrent pas d'informations sur la poursuite d'études sauf pour le master *Droit privé*. Un semblable défaut d'informations est visible au niveau de la certification professionnelle, sauf pour le master *Droit public* dont le dossier affirme de façon générale que les enseignements sont axés vers ladite certification.

De façon globale, les dossiers d'autoévaluation ne précisent pas la cohérence des formations avec la fiche Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) à l'exception du master *Droit privé* et du master *Monnaie, banque, finance, assurance*. Concernant ce dernier, il existe un décalage avec la fiche RNCP dans la mesure où la formation n'a pas pour objectif de préparer les étudiants aux métiers de la banque et de la finance. Un changement de dénomination de la formation sera bienvenu si la formation demeure orientée principalement vers le domaine de l'assurance..

Positionnement

Les informations fournies dans les dossiers d'autoévaluation apparaissent trop laconiques concernant le positionnement régional et national des différentes formations. Ces lacunes sont particulièrement visibles concernant les masters *Économie du travail et des ressources humaines* et *Droit public*.

À l'inverse, le master *Comptabilité - contrôle - audit* présente un bon positionnement local, les masters *Droit bancaire et financier* et *Droit des assurances* sont dotés tous deux d'une forte attractivité nationale et le master *Droit privé* fait l'objet d'une importante concurrence nationale.

Dans l'ensemble, les masters ont une finalité d'insertion professionnelle immédiate, ce qui entraîne un faible adossement aux activités de recherche. Bien que les intervenants universitaires soient affiliés aux différentes unités de recherche de l'Université, les possibilités de contribuer au développement des formations par les activités de recherche ne sont pas envisagées, à l'exception des différents masters en Droit et du master *Économie sociale et solidaire*. Néanmoins, ces dossiers ne précisent pas la nature des liens entre ces formations, les activités de recherche et la stratégie de l'établissement.

Plusieurs partenariats existent avec l'environnement socioprofessionnel, notamment avec des acteurs locaux importants tels la MGEN et la MAAF. Toutefois, les dossiers d'autoévaluation ne livrent pas d'informations précises sur les modalités et le contenu exact de ces partenariats, ni sur la façon dont ils pourraient être développés pour contribuer à l'amélioration de l'offre de formation. En outre, toutes les formations bénéficient de liens avec le monde socioprofessionnel grâce aux enseignements (cours et séminaires) dispensés par de nombreux professionnels.

Les dossiers d'autoévaluation manquent également d'informations sur les possibles passerelles mises à la disposition des étudiants, à l'exception du dossier du master *Droit privé* qui renseigne cette question. Cette absence d'informations s'agissant des autres formations est regrettable, car elle diminue leur attractivité en matière de poursuite d'études.

Il semble exister quelques partenariats avec des universités étrangères, au niveau du master *Droit privé*, du master *Droit public*, du master *Droit bancaire et financier*, et également du master *Droit des assurances*, lequel envisage la possibilité de réaliser un stage à l'international. Mais, ici encore, les informations restent vagues et traduisent une faiblesse de l'ouverture internationale de l'ensemble des formations offertes.

La faiblesse, voire l'absence, de mobilité entrante et sortante des étudiants (mais aussi des enseignants-chercheurs) se trouve compensée au sein des masters juridiques par la mise en œuvre du classique programme Erasmus.

Organisation pédagogique

Les masters du champ *Droit Économie Gestion* présentent une organisation pédagogique cohérente. Ils cherchent en outre à adopter des modalités pédagogiques diversifiées. Les enseignements sont organisés en deux semestres de master 2 adossés à un tronc commun de M1 ou en quatre semestres (master 1 et master 2) et favorisent une progressivité de l'apprentissage. Cependant, le dossier du master *Management et administration des entreprises* ne permet pas de voir la progressivité de l'apprentissage entre le master 1, délocalisé à Paris, et le master 2 qui se déroule au Mans.

Un effort de structuration des formations de blocs de compétences semble en cours, mais sur la période évaluée, les formations ne sont pas pensées en termes de compétences.

Les informations fournies ne permettent pas d'apprécier la cohérence des formations en lien avec les fiches RNCP, notamment pour le master *Économie sociale et solidaire* et le master *Droit bancaire et financier*. Globalement, les formations intègrent la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou celle des études supérieures (VES). L'existence de ces validations n'est toutefois pas précisée pour tous les Masters, notamment au niveau du master *Monnaie, banque, finance, assurance*.

On regrette la place limitée de la mobilité internationale étudiante, notamment dans le cadre du programme Erasmus, bien que cette mobilité existe au sein de certaines formations juridiques. Certains masters offrent aussi des possibilités de stage à l'étranger, comme le master *Droit des assurances*.

Il serait néanmoins intéressant d'intensifier les efforts d'internationalisation des différentes formations. À l'heure actuelle, le principal moyen d'internationalisation de ces formations réside dans l'offre d'une langue étrangère, principalement la langue anglaise.

Dans l'ensemble, la pratique de stages, volontaires ou obligatoires, est intégrée dans les masters qui ont globalement une finalité d'insertion professionnelle immédiate davantage que de poursuite en études doctorales. Cette orientation entraîne aussi de faibles liens des formations avec les activités de recherche.

Alors que l'insertion professionnelle des diplômés à l'horizon de dix-huit mois est le plus souvent satisfaisante, il convient de veiller à l'accompagnement des étudiants dans leur recherche de stage et dans l'élaboration de leur projet professionnel. À ce titre, l'insertion de modules liés à la connaissance de l'environnement professionnel et l'instauration d'initiatives telles que l'intervention de professionnels des ressources humaines, l'aide à la rédaction de CV et de lettres de motivation sont déjà présentes au sein de certaines des formations évaluées. Ces initiatives sont vivement encouragées par le comité.

Le recours aux outils numériques doit s'intensifier et ne pas se limiter aux plateformes de cours en ligne et de dépôt de cours. Au regard de la finalité d'insertion immédiate des formations, il serait par exemple intéressant d'apprendre aux étudiants à se servir des outils logiciels et informatiques qu'ils seront amenés à utiliser dans le cadre de leur activité professionnelle. Il convient de rappeler que la pratique des outils numériques (logiciels, bases de données) est indispensable dans les secteurs de la banque, de la gestion et des assurances. Concernant les étudiants en droit, on pourrait envisager des séances de méthodologie liées à l'utilisation des bases de données juridiques, outils ici aussi indispensables pour leur future profession (avocat, juriste d'entreprise...).

L'initiation à la démarche scientifique s'effectue quasi exclusivement par des cours de méthodologie de la recherche, mais la portée de cette initiation reste assez limitée. En dépit de leur finalité d'insertion professionnelle immédiate, les masters pourront encourager l'autonomie des étudiants via des projets de recherche accompagnés et pleinement intégrés au cursus de leur formation.

La sensibilisation à l'éthique scientifique s'opère principalement par la lutte contre le plagiat via l'utilisation de logiciels de détection de plagiat. Quelques dossiers d'autoévaluation de formations n'envisagent pas clairement cette question. À ce titre, il est rappelé l'importance, particulièrement au niveau du master 2, d'acquérir un logiciel de détection de plagiat et d'inciter les équipes pédagogiques à l'utiliser.

Pilotage

La composition des équipes pédagogiques des masters du champ *Droit Économie Gestion* est diversifiée grâce à un bon équilibre entre les enseignants-chercheurs universitaires et les intervenants extérieurs. Les membres des équipes pédagogiques ont les profils correspondant aux objectifs de chacune des formations.

La qualité des différentes équipes pédagogiques est très satisfaisante et l'équilibre entre les enseignants universitaires et les enseignants professionnels semble idéal. Il serait toutefois souhaitable que les liens entre les différents intervenants soient mieux formalisés et que soient précisées les responsabilités de chacun.

Les dossiers d'autoévaluation ne fournissent pas d'informations détaillées sur les intervenants ni sur les modalités de coordination entre les intervenants universitaires et les intervenants extérieurs. Leurs responsabilités respectives ne sont pas non plus détaillées. Le manque d'information est particulièrement visible dans les dossiers du master *Droit des assurances*, du master *Droit privé*, du master *Économie du travail et des ressources humaines*, du master *Économie sociale et solidaire*, du master *Management des PME-PMI* et enfin du master *Monnaie, banque, finance, assurance*.

La qualité de l'équipe pédagogique est fréquemment citée comme point fort dans les évaluations faites par les étudiants ayant suivi les formations. La plupart des diplômés du champ sont placés sous la direction d'un responsable pédagogique. Ce dernier est clairement identifié, il s'agit le plus souvent d'un Maître de conférences titulaire à l'Université du Mans. C'est le cas pour le master *Comptabilité – contrôle - audit*, le master

Droit bancaire et financier, le master *Droit privé*, le master *Droit public*, le master *Management des PME-PMI*, le master *Économie sociale et solidaire* et le master *Management et administration des entreprises*.

La responsabilité pédagogique de certains masters n'apparaît pas clairement dans les dossiers d'autoévaluation. C'est le cas notamment pour le master *Droit des assurances*, le master *Économie du travail et des ressources humaines* et le master *Monnaie, banque, finance, assurance*. En outre, le master *Management et administration des entreprises*, délocalisé dans une école privée à Paris, ne semble pas piloté par un enseignant-chercheur de l'Université du Mans.

Les conseils de perfectionnement sont dans l'ensemble correctement organisés – bien que les dossiers d'autoévaluation soient trop souvent laconiques à propos de leur fonctionnement –, à l'exception du master *Droit des assurances* (au sein duquel il n'y a pas de représentant étudiant) et du master *Économie du travail et des ressources humaines* (qui ne comporte pas de conseil de perfectionnement). La composition et la fréquence des réunions de ces Conseils ne sont toutefois pas toujours bien renseignées, notamment pour le master *Management des PME-PMI* et pour le master *Droit privé*.

Quelques formations semblent privilégier une concertation informelle en lieu et place du conseil de perfectionnement. Il ne fait pas de doute que ces réflexions sont opportunes et appréciables, mais il convient toutefois de veiller à ce qu'elles ne se substituent pas aux instances « officielles », plurielles, structurées et connues de tous.

Les moyens administratifs mis au service des différentes formations font l'objet d'une centralisation et d'une mutualisation qui contribuent à leur efficacité.

De manière générale, le contrôle des connaissances est bien organisé. Pour l'ensemble des diplômes évalués, le règlement des examens est clair et publié sur le site Web de l'université. Il se trouve ainsi porté à la connaissance des étudiants. La plupart des diplômes communique également les modalités de contrôle des connaissances en vigueur au sein de la formation, à l'exception du master *Économie du travail et des ressources humaines* et du master *Management des PME-PMI*. Le dossier de ce dernier ne communique pas les modalités de contrôle spécifiques des deux parcours du master.

Une attention particulière doit être portée à la manière dont la constitution, le rôle et les modalités de réunion des jurys sont affichés et connus des étudiants, car il s'agit d'un élément essentiel de transparence des modalités d'évaluation.

Dispositifs d'assurance qualité

Dans l'ensemble, les flux d'étudiants sont connus et analysés, sauf en ce qui concerne le master *Économie sociale et solidaire* et le master *Économie du travail et des ressources humaines*, dont les dossiers ne fournissent pas d'éléments d'appréciation. Il convient de préciser que les maquettes du master *Droit public* et du master *Management des PME-PMI* ont toutes les deux fait l'objet d'une récente refonte, qui rend pour l'heure impossible la mesure des flux d'étudiants.

Les modalités de recrutement appliquées par les formations sont transparentes et connues pour l'ensemble d'entre elles, à l'exception du master *Économie sociale et solidaire* et du master *Économie du travail et des ressources humaines* dont les dossiers d'autoévaluation ne renseignent malheureusement pas, ici encore, cette question.

L'ensemble des masters mesure correctement la réussite de leurs étudiants, sauf le master *Droit public* qui manque de recul depuis 2019, date de sa restructuration.

Des enquêtes sur le devenir des diplômés sont menées 18 et 30 mois après leur diplomation. L'administration, la réalisation et la centralisation de ces enquêtes sont assurées par le Service universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion professionnelle (SUIO-IP) de l'Université du Mans. On ignore cependant dans quelle mesure ces enquêtes sont analysées et intégrées dans la démarche d'amélioration des formations. Les données relatives à l'insertion professionnelle à 18 et 30 mois sont publiées sur le site Web de l'université. Les masters du champ Droit Économie Gestion étant ayant pour finalité l'insertion professionnelle immédiate, on compte peu de poursuites d'études en doctorat.

Les formations font pour la plupart d'entre elles l'objet d'une évaluation par les étudiants. Toutefois, le master *Économie du travail et des ressources humaines* et le master *Économie sociale et solidaire* ne font pas mention d'une évaluation de ce type.

La quasi-totalité des formations compte un conseil de perfectionnement, sauf le master *Économie du travail et des ressources humaines*. Toutefois, on peut regretter que les dossiers d'autoévaluation fournissent peu de détails sur le fonctionnement concret de ces conseils.

Résultats constatés dans les formations

Les formations du champ *Droit économie gestion* bénéficient dans l'ensemble d'une bonne attractivité comme en témoignent les nombreuses candidatures reçues, souvent plus de 200 pour chacune des formations. Cependant, le nombre d'étudiants effectivement inscrits *in fine* est parfois un peu faible : de 15 à 20 étudiants par année d'études en master *Droit des assurances*, master *Comptabilité - contrôle - audit* et master *Management et administration des entreprises*. En outre, certains effectifs tendent à diminuer comme au sein du master *Management des PME-PMI*, du master *Économie sociale et solidaire* et du master *Monnaie, banque, finance, assurance*. Le master *Droit public* fait figure d'exception dans la mesure où ses effectifs croissent depuis sa « restructuration » réalisée en 2019.

Il convient de veiller à ce que le nombre d'étudiants effectivement inscrits corresponde bien aux capacités d'accueil des différentes formations. Il importe que le niveau des étudiants retenus leur permette de suivre la formation choisie.

Les taux de réussite aux examens sont en général compris entre 70 % et 100 %, ce qui est satisfaisant. Le master *Droit public* affichait un taux de réussite de 50 % seulement dans son « ancienne formule », ce qui a peut-être justifié sa refonte. Son taux de réussite depuis l'instauration de la formation « rénovée » demeure inconnu.

À l'issue de la formation, les étudiants ne semblent pas poursuivre leurs études, que ce soit en doctorat ou ailleurs. Au titre des exceptions, il convient de citer certains étudiants de droit qui réussissent les examens ou concours d'entrée dans des centres de formation ou des écoles du type CRFPA, ENM, etc. Les dossiers d'autoévaluation sont néanmoins assez laconiques sur ces cas de figure.

Dans l'ensemble, l'insertion professionnelle au terme de la formation s'avère satisfaisante. En effet, selon les diplômes obtenus, 80 à 100 % des étudiants concluent un contrat à durée indéterminée dans les 18 mois qui suivent l'obtention de leur diplôme. L'emploi obtenu se trouve généralement en phase avec la formation suivie et offre un salaire mensuel conforme aux attentes légitimes d'un jeune diplômé de master.

Il est certainement possible de préparer encore mieux l'insertion professionnelle en incluant par exemple au sein des masters des ateliers de rédaction de CV, de lettres de motivation et des simulations d'entretien d'embauche, des résolutions de cas pratiques. Ces pratiques existent déjà au sein de certaines formations, ce qui est bienvenu.

Conclusion

Principaux points forts :

- Diversité et attractivité de l'offre de formation
- Transversalité disciplinaire souvent présente
- Excellente interaction avec l'environnement professionnel
- Équipes pédagogiques diversifiées et compétentes
- Bons résultats et bonne insertion professionnelle

Principaux points faibles :

- Plusieurs formations avec des effectifs assez faibles
- Ouverture limitée à l'international
- Lien avec la recherche trop faible
- Utilisation limitée des outils numériques et de la formation au numérique
- Approche par compétences peu développée
- Dossiers d'autoévaluation parfois trop peu renseignés

Recommandations

Une partie des formations évaluées a des effectifs assez faibles et qui ont parfois tendance à diminuer d'une année à l'autre.

Il est important pour leur visibilité et leur crédibilité que certaines formations prennent soin de vérifier la cohérence entre les contenus de master 2 et entre les contenus de master 1 et de master 2. Dans un même souci de cohérence, il convient de clarifier les liens entre la formation et la fiche RNCP.

Pour améliorer une attractivité déjà satisfaisante, les formations devraient préciser et rendre visibles les poursuites d'études qui s'offrent à leurs étudiants. Leur attractivité gagne à être renforcée grâce aux nombreux intervenants professionnels qui pourraient contribuer à augmenter la visibilité des formations dans lesquelles ils interviennent.

La finalité d'insertion professionnelle immédiate des masters entraîne une faiblesse du lien avec la recherche, mais il importe de préserver tout de même des activités de formation à la recherche et de sensibiliser les étudiants à l'éthique de la recherche. À ce titre, il pourrait par exemple être proposé un mémoire de recherche à la place du stage en entreprise. Les étudiants pourraient en outre être impliqués dans des activités de recherche menées en dehors de leur formation mais portant sur des thèmes qui leur sont familiers.

Les informations sur les passerelles inter-formations ou inter-composantes sont trop lacunaires. Il importe de les afficher et de les porter à la connaissance des étudiants susceptibles d'y recourir.

Globalement, l'approche par compétences est pensée au sein de chaque formation. Il faut désormais la concrétiser afin, ici encore, de rendre la formation plus lisible pour les étudiants.

Le positionnement international des formations se révèle insuffisant. Plusieurs partenariats existent avec des établissements étrangers, mais il faudra renforcer et multiplier ces initiatives afin que la Faculté de *Droit, sciences économiques et de gestion* rattrape son retard sur ce terrain par rapport aux autres composantes de l'université.

Les formations adoptent de façon générale un regard autocritique qui leur permet de s'améliorer. Il faut à ce titre se réjouir de la mise en place des différents conseils de perfectionnement, dont les modalités de fonctionnement pourraient être déterminées de façon plus nette. La fréquence de leur réunion doit, en outre, être soutenue.

Grâce aux services de l'université, les formations sont informées du devenir professionnel de leurs anciens étudiants. Il est important qu'elles intègrent les données des enquêtes menées par le SUIO afin de faire évoluer par exemple – et si besoin – le contenu des cours dispensés.

Fiches d'évaluation des formations

MASTER COMPTABILITÉ - CONTRÔLE - AUDIT

Établissement(s)

Le Mans Université

Présentation de la formation

Le master CCA (*Comptabilité-contrôle-audit*) de l'Université du Mans, vise à former des étudiants aux métiers de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes, et plus largement aux métiers de conseil en gestion. Cette formation, sur un parcours unique de deux années (M1 et M2), est principalement ouverte à des étudiants issus des L3 comptabilité-contrôle, et permet l'entrée en stage d'expertise comptable ou d'obtenir des dispenses du Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG). La formation est reliée au niveau national à l'ensemble des masters CCA. Elle se déroule exclusivement à l'UFR Droit, sciences économiques et de gestion de l'Université du Mans. Le master est proposé en formation initiale et en formation continue.

Analyse

Finalité de la formation

Les objectifs, compétences visées et débouchés du master CCA sont clairement définis, aussi bien dans la fiche RNCP que sur les documents disponibles sur le site web de l'université. Un supplément au diplôme précise les connaissances et compétences acquises par l'étudiant. Le contenu de la formation est cohérent avec l'intitulé du master. L'orientation principale du master est l'accès aux professions d'expertise comptable et de commissariat aux comptes. Les métiers visés et les principaux secteurs d'insertion professionnelle sont clairement indiqués.

Positionnement dans l'environnement

La formation est unique au sein de l'Université du Mans, mais classique au niveau national. Elle se distingue par un parcours sélectif en amont (Score IAE-Message) au niveau licence 3, mais aussi entre le M1 CCA et le M2 CCA. Le parcours n'est pas proposé en alternance. Le master CCA bénéficie d'une bonne implantation locale et a établi des partenariats avec des entreprises et des institutions, dont l'ordre des experts comptables, la compagnie des commissaires aux comptes, de nombreux cabinets d'expertise comptables de la région du Mans. Au niveau de la recherche, le master CCA est adossé à l'axe « Gouvernance, audit et performance » du laboratoire de recherche en gestion, ARGUMans. La coopération internationale se fait dans le cadre d'Erasmus. Les étudiants peuvent réaliser un semestre à l'étranger. Cependant, cela ne concerne que quelques étudiants par an. Aucune indication ne permet de constater une bonne mobilité internationale entrante ou sortante d'étudiants. Le master offre une double diplomation avec l'ESTEM (Ecole supérieure en ingénierie de l'information, télécommunication, management et génie civil) à Casablanca. Une co-diplomation avec un organisme d'enseignement supérieur privé en Tunisie est envisagée.

Organisation pédagogique de la formation

La formation est bien structurée par rapport à ses objectifs. Elle est en cohérence avec la fiche RNCP. La répartition entre M1 et M2 est bien équilibrée, tant en volume horaire (515 h de présence en M1 et 335 h de présence en M2), qu'en pertinence des enseignements dispensés. L'apprentissage est progressif. La maquette est structurée sur la base du programme du DSCG. Le volume d'enseignement est suffisant, mais moins élevé comparé aux volumes des formations CCA similaires, qui présentent habituellement entre 900 et 1000 heures de cours. La maquette ne fait pas apparaître d'éléments dédiés à la connaissance du monde de la recherche ni de préparation à la poursuite en doctorat. Le master est accessible en formation continue. La professionnalisation est présente, tant par les stages en M1 (4 à 5 mois) et en M2 (7 mois), que par la présence d'enseignants professionnels (60 % des heures d'enseignement). Le dispositif VAE est prévu. Dans cette formation, l'approche par les compétences n'est réellement abordée que par un référentiel de compétences général. Aucun élément n'est mentionné sur la définition de la formation en blocs de compétences ni sur la référence de transposition des UE du DSCG. Hormis la présence significative d'enseignants chercheurs (1 PU, 6 MCF et 1 PAST), la démarche scientifique n'apparaît pas au cœur de la formation. La préparation des étudiants à l'international n'apparaît que dans une préparation mentionnée à l'anglais des affaires. La place du

numérique dans cette formation n'est pas spécifiée et reprend les dispositifs généraux de l'université. Il en va de même pour la sensibilisation des étudiants à l'intégrité scientifique et à l'éthique.

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique est composée de six enseignants et enseignants-chercheurs en poste à l'université du Mans, assurant 40 % des heures de cours, ainsi que de 17 intervenants professionnels qualifiés, assurant 60 % des heures de cours. La diversité de statuts et les compétences de l'équipe d'enseignants correspondent à la finalité du master. Le master est piloté par une maîtresse de conférences à l'Université du Mans, membre de l'équipe de recherche ARGUMans. Le pilotage et suivi d'étudiants disposent de moyens nécessaires, et la coordination et concertation avec les différents acteurs de la formation sont bien assurées avec une bonne périodicité. Néanmoins, aucune précision n'est apportée sur le contenu et les modalités de ce pilotage. Les modalités de contrôles et d'évaluations sont connues et accessibles pour tous les acteurs. Tous les enseignements font l'objet d'évaluations individuelles et collectives et des modalités de rattrapage sont prévues pour chacune. La validation des ECTS est correctement établie. Le tutorat est bien organisé dans l'évaluation des stages, en lien avec le parcours global de l'étudiant. Le pilotage de la démarche par compétences n'est pas défini.

Dispositif d'assurance qualité

Le suivi qualitatif et quantitatif des flux d'étudiants est correctement effectué, et fait l'objet d'une communication suffisante. Les données concernant le recrutement des étudiants, la réussite au diplôme et le devenir des diplômés sont correctement établies. La procédure de recrutement des étudiants est transparente. Sa diffusion est publique, notamment sur le site internet de l'université. Un dispositif d'autoévaluation des enseignements est en place. Les enquêtes sur le devenir des diplômés, à 18 mois et 30 mois, sont correctement effectuées. Les résultats sont analysés et diffusés. Les modalités de constitution du conseil de perfectionnement ne sont pas clairement expliquées. Est-ce que les réunions du CP se font au niveau du master CCA ou au niveau de la mention Management ? Il n'y a pas de compte rendu du conseil de perfectionnement annexé au dossier.

Résultats constatés

Les effectifs de cette formation témoignent d'une bonne attractivité : environ 200 dossiers de candidature en M1 pour une capacité d'accueil de 25. Les inscrits, pour 2019/2020, sont de 18 en M1 et 21 en M2, en diminution par rapport aux années antérieures (de l'ordre, respectivement, de 25 et 23). Les taux de réussite sont très bons et se situent entre 92 % et 100 % aussi bien en M1 qu'en M2, et il y a peu d'abandon entre M1 et M2 ou en cours d'année. Le taux d'insertion professionnelle est élevé puisqu'il se situe autour de 93 % à 18 mois et à 100 % à 30 mois. Les emplois obtenus correspondent à la spécialisation du diplôme. Le niveau de rémunération se situe autour de 2 100 € nets mensuels. Le taux de satisfaction des diplômés est élevé, proche de 100 %, si on inclut les « plutôt satisfaits ». A noter l'absence de poursuite d'études en doctorat.

Conclusion

Principaux points forts :

- Attractivité de la formation
- Taux de réussite
- L'insertion professionnelle des diplômés
- Ancrage de la formation dans son environnement
- Une équipe pédagogique qualifiée

Principaux points faibles :

- Absence d'approche par les compétences
- Faible ancrage dans le secteur de la recherche
- Mobilité étudiante Erasmus
- La faible place du numérique dans l'enseignement
- Absence de dispositif d'alternance

- Manque de clarté sur le conseil de perfectionnement

Analyse des perspectives et recommandations :

Le master CCA de l'université du Mans est une formation attractive et bien insérée dans son environnement professionnel. Cette formation présente une excellente insertion professionnelle et un degré de satisfaction élevé chez les diplômés, témoignant de la qualité du diplôme. Cette formation gagnerait cependant en qualité en développant l'approche par compétences et en renforçant la mobilité internationale des étudiants. Le lien avec la recherche mérite également d'être approfondi. La réflexion envisagée d'une ouverture de la formation à l'alternance permet d'entrevoir un renforcement des effectifs. Les métiers visés par la formation invitent à accorder une place plus importante du numérique dans les enseignements.

MASTER DROIT BANCAIRE ET FINANCIER

Établissement(s)

Le Mans Université

Présentation de la formation

Le master de *Droit bancaire et financier* de l'Université du Mans est une formation à vocation professionnalisante destinée à former des étudiants qui ont vocation à embrasser des carrières de juristes spécialistes des pratiques bancaires, financières et commerciales au sein d'établissements financiers ou de cabinets d'avocats d'affaires. Ouverte en formation initiale et en formation continue – à destination essentiellement des juristes de banque, des avocats et des experts-comptables –, la formation dispensée au Mans a lieu en présentiel.

Analyse

Finalité de la formation

Les objectifs d'apprentissage de la formation sont très clairement définis sans que l'on sache toutefois si - et comment - ces objectifs d'apprentissage sont portés à la connaissance des étudiants et autres parties prenantes. De même, si les connaissances à acquérir par la formation sont définies, principalement par l'exposé des matières enseignées, on peut déplorer, d'une part, que tel ne soit pas véritablement le cas des compétences à acquérir et d'autre part, que, rien n'indique comment elles sont affichées et portées à la connaissance des étudiants et autres parties prenantes. L'intitulé, le contenu de la formation – à la fois transversal, pluridisciplinaire, professionnel (en M2 un stage est obligatoire) et les apprentissages sont parfaitement cohérents et compréhensibles par l'ensemble des parties prenantes. Un supplément au diplôme précise les connaissances et compétences acquises par l'étudiant.

Les débouchés en matière d'insertion professionnelle immédiate sont précisés sans que ne soit indiqué en revanche s'ils sont - et le cas échéant de quelle façon - portés à la connaissance des étudiants et des autres parties prenantes. Les débouchés professionnels sont en parfaite adéquation avec les enseignements. Cependant, il n'est pas indiqué comment les poursuites d'études sont portées à la connaissance des étudiants et autres parties prenantes. La formation ne se positionne pas dans l'univers de la certification professionnelle. De même, on ignore si la formation est en cohérence avec la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), ce qui est regrettable.

Positionnement dans l'environnement

La formation s'affiche comme s'inscrivant dans le champ de formation *Droit économie gestion*. Les passerelles entrantes et sortantes et poursuites d'études possibles ne sont malheureusement pas indiquées. La formation affiche sa position dans la carte régionale et se présente comme unique dans tout le Grand ouest et plus largement dans les universités des Pays de Loire. Elle bénéficie d'ailleurs d'une forte attractivité au niveau national, dans la mesure où en M2 la moitié de la promotion est issue d'un M1 d'une autre université. A l'instar des autres masters de l'UFR droit, le master de *Droit bancaire et financier* est adossé à un laboratoire auquel appartient la majorité des enseignants chercheurs intervenant dans la formation. Des partenariats avec des laboratoires, des écoles doctorales et des établissements supérieurs français ou internationaux sont mis en œuvre, dont notamment aux Etats-Unis avec un séminaire franco-américain à Portland, ainsi que via le développement des relations internationales par l'Institut du risque et de l'assurance de l'université du Mans, auquel est adossé le master. Les partenariats internationaux sont nombreux et de qualité, ce qui est bienvenu et de nature à favoriser la mobilité des étudiants.

Le positionnement de la formation vis-à-vis du monde de la recherche est bien explicité : le master est adossé au laboratoire Thémis-Um auquel est rattachée la plupart des enseignants chercheurs intervenant dans le master. Les étudiants sont conviés à assister aux conférences, colloques et autres événements organisés par le laboratoire. Ils sont également associés à leur organisation. Le séminaire Franco-Américain donne lieu à publication de contributions des étudiants.

Il n'est en revanche pas indiqué comment la formation s'inscrit dans le cadre de la politique scientifique de l'établissement ou du site. Si l'intervention de très nombreux professionnels, principalement avocats, dans les

mentions du master sous forme de conférences-débats organisées avec les étudiants est prévue, elle semble insuffisante à assurer une bonne articulation formation-recherche, la formation étant davantage axée sur la professionnalisation que sur la recherche. La formation détient de très nombreux partenariats avec des cabinets ou des établissements financiers, principalement pour recevoir des stagiaires, ce qui est bienvenu même si on ne sait pas si ces partenariats sont formalisés.

Au-delà du séminaire franco-américain et des partenariats étrangers créés par l'Institut du risque et de l'assurance de l'Université du Mans, il n'est pas indiqué si la formation a conclu des accords de coopération ou des partenariats adaptés à sa finalité. Il n'est pas non plus indiqué s'il existe des dispositifs valorisant la mobilité des étudiants, des enseignants et du personnel. Cependant, l'enseignement de l'anglais notamment juridique étant bien développé, cela semble de nature à favoriser la mobilité des étudiants. Rien n'indique si l'acquisition de crédits ECTS dans le cadre d'échanges internationaux fait l'objet d'un processus formalisé et connu des étudiants. La formation n'est pas mise en œuvre à l'étranger.

Organisation pédagogique de la formation

La formation est conçue en quatre semestres sans parcours de spécialisation, mais en distinguant des « blocs disciplinaires » et des « blocs professionnels ». Elle met en œuvre le système européen d'unités d'enseignement capitalisables et transférables (ECTS). Il n'est pas indiqué dans quelle mesure la formation est cohérente avec la fiche RNCP, ce qui est dommage, ni si elle est conçue comme partie d'un cursus master-doctorat (ce qui ne semble toutefois pas être le cas).

Il est indiqué de façon très générale que la formation est en conformité avec les dispositifs de l'université concernant le suivi individuel des étudiants en prenant en considération leurs particularités, afin de permettre à tous une réussite, sans autre précision. Aucun élément ne vient toutefois illustrer la façon dont la formation envisage son suivi à distance ainsi que l'accueil des étudiants en situation particulière. L'alternance n'est pas prévue, ce qui est regrettable eu égard à la finalité professionnalisante de la formation. La validation des acquis de l'expérience ou validation des études supérieures sont proposées pour l'accès au diplôme, ce qui est bienvenu.

La formation n'est pas définie suivant un référentiel de compétences et se présente principalement autour des matières abordées, ce qui est courant. Il est indiqué de façon très générale que la formation est en conformité avec les dispositifs de l'université pour le suivi des étudiants, le suivi de leurs compétences et l'innovation pédagogique, sans davantage d'informations ce qui est regrettable. La formation met en place des pédagogies diversifiées, notamment à travers la Clinic Law, des concours de plaidoirie, des projets collectifs et la mise en pratique des acquis et connaissances avec les praticiens intervenant dans la formation, ce qui est particulièrement appréciable.

Il n'apparaît pas que la formation présente des éléments dédiés à la connaissance du monde de la recherche, ce que l'on peut regretter. Elle ne contient pas d'éléments de formation par et à la recherche. Il existe toutefois une UE relative à l'« informatique juridique professionnalisant et recherche », et les étudiants sont appelés à rédiger des contributions qui donnent lieu à publication dans le cadre du séminaire franco-américain. Les étudiants sont toutefois associés à l'organisation des colloques du laboratoire. Un colloque est organisé annuellement. Il n'est pas indiqué comment les travaux de recherche sont intégrés à la définition du cursus de la formation, ni comment leurs objectifs, modalités et évaluation sont explicités et connus des étudiants. Par ailleurs, on déplore que ne soit pas précisé dans quelle mesure les modalités pédagogiques développent l'autonomie de l'étudiant et l'aptitude à conduire une démarche innovante et à s'inscrire dans un projet collaboratif. La formation ne paraît pas préparer à la poursuite en doctorat.

La formation comporte des modules de connaissance de l'environnement bancaire et financier. En outre, les nombreuses interventions de professionnels et la mise en place d'une Clinic Law donnent aux étudiants un vrai regard sur le monde professionnel, ce qui est très heureux. A ce titre, la formation comporte un stage obligatoire de 2 mois minimum (en réalité en moyenne de 3 mois, selon le dossier d'autoévaluation) en cabinet d'avocats, entreprise ou établissement financier, en France ou à l'étranger. Les partenaires accueillant des stagiaires sont très prestigieux. Il est indiqué, sans autre précision, d'une part que les projets et stages constituent des modalités pédagogiques essentielles qui sont spécifiquement accompagnées et d'autre part, que les objectifs, modalités et évaluation des projets et stages sont explicités et connus des étudiants, sans davantage de précision ce qui est regrettable. Enfin, le dossier précise qu'un observatoire de l'insertion professionnelle accompagne les étudiants dans leur recherche de stage et l'élaboration de leur projet professionnel, sans davantage d'informations, ce qui est dommage.

La formation donne une importance très forte à l'apprentissage de l'anglais et notamment de l'anglais juridique, à la fois à l'oral, mais aussi par la technique juridictionnelle et l'apprentissage des techniques rédactionnelles des contrats en anglais, ce qui est particulièrement bienvenu, car cela est de nature à favoriser

la mobilité des étudiants. L'anglais est dispensé dans des UE spécifiques, mais il n'apparaît pas que des enseignements disciplinaires soient dispensés en anglais. Les étudiants titulaires d'un diplôme étranger peuvent intégrer la formation à condition de faire valider leur formation par la commission des évaluations de l'université. Il n'est pas indiqué si l'acquisition de crédits ECTS dans le cadre d'échanges internationaux fait l'objet d'un processus formalisé et connu des étudiants.

La formation dispose d'un module d'informatique juridique professionnalisant et les étudiants bénéficient d'un environnement numérique de travail somme toute classique regroupant des ressources documentaires, des suppléments de cours, les travaux à faire, les documents pratiques, et permettant de réaliser des visioconférences.

Les questions d'intégrité scientifique et d'éthique de la recherche ne sont pas du tout abordées, ce qui est à la fois regrettable et guère surprenant dans la mesure où la formation n'est pas axée sur la recherche. Il n'est pas indiqué si un dispositif de détection des fraudes et des plagiat est mis en place. Les thèmes de l'intégrité et de l'éthique sont en réalité principalement traités sous l'angle de la Compliance bancaire et financière.

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique est très diversifiée et adaptée aux différents contenus de la formation, ce qui est heureux. Les avocats y sont très représentés, peut être au détriment des professionnels des entreprises et établissements financiers. Le niveau de compétence et de responsabilité des intervenants est en cohérence avec la formation. Il n'est pas indiqué si la liste des intervenants est connue des étudiants. L'approche par compétences n'est pas envisagée.

Le rôle et les responsabilités des membres de l'équipe pédagogique sont clairement définis, entre responsable de formation, responsables de spécialités et responsables d'UE. Les moyens administratifs et pédagogiques ne sont pas indiqués, ce qui est regrettable. Une réflexion permettant d'adapter l'offre de formation est menée sous la responsabilité du responsable de la formation. Des échanges réguliers ont lieu avec les intervenants et tout au long de l'année et des interventions. Les étudiants sont amenés à évaluer les enseignements ce qui est heureux. Un conseil de perfectionnement est institué et réuni de façon régulière. Il comprend des étudiants, des enseignants et des représentants des professionnels partenaires de la formation. Sa composition est en adéquation avec la formation. Il n'est pas indiqué si ces réunions, organes de concertation et Conseil de perfectionnement font l'objet de communications spécifiques, ni si le conseil de perfectionnement dispose de tous les documents utiles pour mener ses réflexions. Il semble que le conseil de perfectionnement n'occupe pas un rôle central dans la réflexion relative à l'offre de formation, celle-ci résultant davantage des échanges entre responsable de la formation, équipe pédagogique, étudiants et professionnels. Cette réflexion « informelle » a permis par le passé d'adapter l'offre de formation aux besoins des professionnels, ce qui est bienvenu.

Les modalités de contrôle de connaissance de la formation sont clairement définies et connues de tous les étudiants. Celles-ci sont accessibles sur le site Internet de l'UFR Droit, économie, gestion. Un règlement général des examens de l'Université indique les règles de compensation. Le règlement des examens de la formation indique le coefficient des épreuves (et les crédits ECTS), la nature, le type, la durée des épreuves. La composition, le rôle du jury ainsi que les modalités de sa réunion sont définies, sans que l'on sache si les étudiants bénéficient d'une information à ce propos. Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences respectent le principe de la seconde chance et sont portées à la connaissance des étudiants. Il n'est pas indiqué si des certifications peuvent être délivrées aux étudiants, ni si l'engagement étudiant est valorisé.

Dispositif d'assurance qualité

Il est indiqué que la formation est en conformité avec les dispositifs élaborés au sein de l'université pour le suivi individuel des étudiants et la transparence des décisions. Les flux d'étudiants sont suivis par les services de l'université, mais il n'est pas dit avec quel degré de précision quantitativement et qualitativement, ni comment ces informations sont accessibles, ce que l'on ne peut que regretter. L'attractivité de la formation est connue et très forte entre les sessions 2019 et 2020 le nombre des candidatures a augmenté de 48 %.

La réussite étudiante est excellente tant en M1 qu'en M2 et est connue sans que l'on sache si elle est accessible aux parties prenantes et si elle fait l'objet de publications. Il n'est pas indiqué si la mesure de la réussite des étudiants est réalisée, analysée et intégrée à la démarche d'amélioration continue des parcours de formation et de la formation.

La formation connaît bien le devenir de ses diplômés essentiellement pour l'insertion professionnelle, la poursuite d'études n'étant clairement pas un objectif de la formation. Il n'est pas indiqué dans quelle mesure les résultats des enquêtes sont connus des parties prenantes et font l'objet de publications, ce qui est dommage. L'insertion

professionnelle immédiate est analysée au regard des objectifs de la formation. Elle est excellente, aucun étudiant n'ayant rencontré de difficultés pour s'insérer dans le monde du travail.

La formation fait l'objet d'une évaluation par les étudiants, et également à travers le conseil de perfectionnement qui se réunit régulièrement, ainsi qu'à l'occasion d'échanges réguliers avec les intervenants. En outre, une enquête complète et très précise est menée par l'université chaque année pour l'ensemble des formations. Il n'est toutefois pas indiqué dans quelle mesure les modalités d'évaluation des enseignements et des activités de formation par les étudiants et les diplômés ainsi que les actions qui en résultent sont intégrées dans le dispositif d'évaluation interne de la formation et connues des parties prenantes.

Résultats constatés

La formation est attractive. Le nombre de candidatures augmente d'année en année (+48 % en 2020), et les étudiants proviennent principalement de pays de Loire, mais aussi de nombreuses métropoles régionales et de Paris, ce qui démontre l'attractivité nationale de cette formation. Les taux de réussite sont excellents tant en M1 (100 %) qu'en M2 (100 %), ce qui démontre la pertinence de la sélection et la qualité des enseignements dispensés.

Le taux de diplômés en emploi est excellent (100 %) et les emplois occupés correspondent parfaitement aux débouchés annoncés. La durée moyenne de recherche d'emploi est relativement courte : près de 50 % des étudiants trouvent un poste dans les 6 mois, l'autre moitié dans les 12 mois.

Les chiffres relatifs à la poursuite d'étude ne sont pas indiqués, ce qui n'est guère surprenant la formation n'étant pas véritablement axée ni sur la recherche ni sur la poursuite d'études en doctorat.

Conclusion

Principaux points forts :

- Suivi de la formation et évaluation des enseignements
- Dimension internationale
- Insertion professionnelle excellente
- Qualité des enseignements et des intervenants

Principaux points faibles :

- Autoévaluation perfectible
- Poursuite d'études peu valorisée
- Liens avec la recherche scientifique très limités
- Approche par compétences non envisagée

Analyse des perspectives et recommandations :

Le master de *Droit bancaire et financier* de le Mans Université apparaît comme une formation d'excellence et soucieuse de son adéquation avec les besoins des professionnels du secteur, garantissant la professionnalisation des étudiants, prêts à intégrer dès l'obtention de leur diplôme, des cabinets d'avocats ou des établissements financiers. On peut regretter toutefois que des éléments factuels plus précis de nature à étayer le dossier ne soient pas portés à notre connaissance, car ils auraient permis de mieux illustrer les différentes références. De même, il serait souhaitable d'indiquer plus précisément les moyens mis en œuvre pour communiquer les différents documents, décisions, chiffres, aux parties prenantes et aux étudiants. L'approche par compétences pourrait être développée. De même, la formation pourrait développer davantage les liens avec la recherche afin de favoriser notamment la poursuite d'études en doctorat.

MASTER DROIT DES ASSURANCES

Établissement(s)

Le Mans Université

Présentation de la formation

Le master *Droit des assurances* de l'Université du Mans est une formation à vocation professionnalisante, qui accorde toutefois une importante place à la recherche. Cette formation est destinée à former des étudiants qui ont vocation à embrasser des carrières de juristes spécialistes en droit des assurances. Cette formation dispensée en deux ans en présentiel sur le campus du Mans est ouverte en formation initiale et en formation continue.

Analyse

Finalité de la formation

Les objectifs d'apprentissage de la formation sont clairement définis et cohérents au regard de la finalité de la formation et sont portés à la connaissance des étudiants non seulement lors de la réunion de rentrée mais surtout en permanence sur le site de l'université ce qui est très heureux. Les enseignements dispensés visent à assurer l'acquisition d'une solide culture juridique tant en droit des assurances et de la responsabilité civile qu'en droit bancaire, et permettent l'élargissement des connaissances sur des disciplines autres que juridiques – qu'il s'agisse de savoirs relatifs aux produits bancaires et d'assurance, aux techniques de financement, de gestion financière – et à développer la polyvalence des étudiants. Ces enseignements variés sont en parfaite cohérence avec les objectifs de la formation : former des juristes désireux de faire une carrière juridique dans les secteurs de l'assurance et de la banque. De même, et de manière fort logique, l'année de M1 est davantage dédiée à la connaissance du droit civil et du droit des affaires en général alors que l'année de M2 tend à mettre en œuvre des enseignements plus professionnalisants, ce qui est bienvenu au regard de la finalité de la formation. Il est en outre heureux qu'un supplément au diplôme existe en ce qu'il est de nature à favoriser l'insertion professionnelle des étudiants diplômés en récapitulant les compétences acquises par ceux-ci.

Les débouchés en matière d'insertion professionnelle immédiate sont cohérents, mais on peut déplorer l'absence de mention relative à la manière dont ils sont portés à la connaissance des étudiants. Si la formation a vocation à permettre l'insertion professionnelle immédiate des diplômés, les poursuites d'études sont évoquées à travers la faculté ouverte aux diplômés de préparer l'examen d'entrée au CRFPA, de se spécialiser dans le cadre d'un autre M2 ou de poursuivre en doctorat. On ignore toutefois comment celles-ci sont portées à la connaissance des étudiants. Si aucune fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) n'est dédiée à la mention *Droit des assurances*, il s'avère que la formation n'en est pas moins en cohérence avec les fiches RNCP relatives aux masters *Droit privé* et *Droit des affaires*, ce qui est bienvenu.

Positionnement de la formation

La formation s'inscrit dans le domaine de l'enseignement du droit, mais aussi des sciences économiques et de gestion. Si la formation est unique au sein de l'Université du Mans, elle semble néanmoins concurrencée par d'autres formations dans des universités relativement proches. Toutefois, le master *Droit des assurances* de l'Université du Mans se distingue des autres formations en ce qu'il accorde une place essentielle au droit des assurances qui est une matière fondamentale assortie de travaux dirigés dès le M1, ce qui n'est pas le cas des autres formations. De même, outre la place prépondérante accordée logiquement à l'étude du contrat d'assurance, la formation ne néglige pas pour autant le secteur bancaire, ce qui est particulièrement heureux quand on connaît l'importance du secteur bancaire dans la distribution des produits d'assurance. Pour ces différentes raisons, l'attractivité de la formation au niveau national est forte. Les passerelles entrantes et sortantes et poursuites d'études possibles ne sont malheureusement pas indiquées.

L'articulation de la formation avec la recherche est relativement développée : d'une part, il existe un partenariat avec le laboratoire de recherche THEMIS-UM, l'Institut du Risque et de l'assurance et l'école doctorale *Droit et science politique* (École doctorale n°599) de l'Université Bretagne-Loire. D'autre part, les étudiants sont impliqués dans l'organisation de colloques et sont sensibilisés à la recherche sur des thèmes en lien avec les axes de recherche du laboratoire de recherche THEMIS-UM, ce qui est bienvenu. Enfin, le rapport de stage obligatoire en seconde année doit comporter une partie théorique, participant ainsi à offrir aux étudiants un regard sur le

travail de recherche, à l'instar de la faculté qui leur est offerte en M2 de rédiger un mémoire de recherche et d'effectuer un stage au sein d'un laboratoire de recherche, ce qui est bienvenu.

En outre, les partenariats avec le monde socio-économique sont assez développés, tant avec les institutions (Fédération Nationale des Syndicats à Agents Généraux d'assurance, Chambre Syndicale des Courtiers d'Assurances) qu'avec les entreprises (cabinets d'avocats, compagnies d'assurance ...), ce qui est particulièrement heureux eu égard au caractère professionnalisant de la formation. Si on ignore comment ces partenariats sont formalisés, on ne peut que souligner la qualité des partenaires et le fait qu'ils permettent une bonne articulation de la formation avec les débouchés professionnels visés en permettant notamment aux étudiants de trouver relativement facilement un stage.

Eu égard à la spécificité du parcours de formation spécialisé en droit des assurances, il n'existe pas de partenariat à titre institutionnel avec des établissements étrangers. Les étudiants assistent toutefois une fois par an à une conférence dispensée par un enseignant canadien et peuvent bénéficier de partenariats avec une université américaine et une université canadienne. Il convient d'indiquer que les étudiants peuvent réaliser leur stage obligatoire en M2 à l'étranger, ce qui a déjà été le cas par le passé et qui est de nature à favoriser la mobilité des étudiants, même si la coopération internationale pourrait sans doute être davantage développée.

Organisation pédagogique de la formation.

Conçue en 4 semestres, la formation présente une spécialisation progressive entre le M1 et le M2. Elle met en œuvre le système européen d'unités d'enseignement capitalisables et transférables (ECTS), ce qui est de nature à favoriser la mobilité des étudiants. L'organisation pédagogique de la formation est claire et cohérente.

La formation est accessible non seulement en formation initiale, mais également en formation continue et la VAE est proposée. En revanche, la formation en alternance n'est pas proposée, ce qui semble justifié au regard des obstacles existant dans le bassin local pour trouver des contrats d'apprentissage. Aucun élément n'est porté à notre connaissance quant à la capacité de la formation à accueillir des étudiants ayant des contraintes particulières ce qui est dommage.

La formation accorde une place importante à l'approche compétences ce qui est particulièrement appréciable, dans la mesure où elle s'organise autour de l'acquisition d'un référentiel de compétences. Elle s'articule ainsi autour de trois blocs de compétences clairement définis, ce qui est bienvenu. La formation met en place des pédagogies diversifiées, notamment à travers la Clinic Law, des concours de plaidoirie, des procès fictifs entre les différents Masters de droit des assurances au niveau national, la proposition d'un projet collectif d'écriture des conditions particulières d'une police d'assurance ou encore la constitution d'un e-portefolio, ce qui est particulièrement appréciable.

Une place importante est accordée à la démarche scientifique, ce qui est très heureux. En effet, dès le M1, la formation encourage les étudiants à effectuer des recherches notamment en leur remettant en début d'année un document recensant les différentes sources auxquelles ils devront se référer pour approfondir leurs connaissances. De surcroît, la formation offre la possibilité aux étudiants le souhaitant de réaliser un mémoire de recherche et d'effectuer un stage dans un laboratoire. Surtout, les étudiants de M2 suivent un enseignement à la recherche documentaire et doivent tous préparer un mémoire sur une question théorique faisant débat dans le secteur de l'assurance. Enfin, la formation permet de préparer les étudiants à la poursuite éventuelle d'études en doctorat, ce qui est heureux.

La participation de nombreux professionnels dans le cadre de TD en M1 et de séminaires et conférences en M2 permet aux étudiants d'acquérir des compétences transversales très utiles à leur insertion professionnelle immédiate. Les étudiants sont appelés à rencontrer dans le cadre d'une UE des professionnels du droit leur présentant leur expérience professionnelle ce qui est de nature à aider les étudiants dans la construction de leur parcours professionnel. A ce titre, il est particulièrement bienvenu qu'un stage facultatif soit prévu en M1 et qu'un stage obligatoire d'une durée de trois à cinq mois soit obligatoire en M2, stage de nature à favoriser l'insertion professionnelle immédiate du diplômé. De même, on ne peut qu'approuver le fait qu'un cours dispensé par un professionnel des ressources humaines soit dédié à l'insertion professionnelle et que les étudiants soient guidés dans la rédaction de leur CV ou lettre de motivation.

La dimension internationale de la formation est trop embryonnaire, même si les spécificités nationales du droit des assurances peuvent expliquer l'absence de partenariat institutionnel avec des établissements étrangers. Il est à noter toutefois qu'outre la venue annuelle d'un enseignant canadien, une avocate d'un cabinet anglo-saxon intervient en langue anglaise sur sa pratique professionnelle dans le secteur des assurances. En outre, les étudiants peuvent effectuer leur stage à l'étranger ce qui est particulièrement bienvenu.

La formation accorde une réelle place au numérique dans l'enseignement ce qui est très heureux. En effet, outre l'accès à un espace numérique de travail et la possible mise en ligne des cours et ressources documentaires sur Moodle, une interface numérique permet aux étudiants de M2 de renforcer leurs compétences numériques. De surcroît, une UE dédiée à l'informatique juridique professionnalisante et à l'initiation à la recherche contribue à renforcer les savoirs numériques des étudiants dans un contexte professionnel ce qu'on ne peut qu'approuver. En outre, la formation offre la possibilité aux étudiants de M2 de solliciter la certification de compétences numériques, ce qui est un atout d'un point de vue l'insertion professionnelle des étudiants.

La formation sensibilise réellement les étudiants à l'intégrité scientifique et à l'éthique grâce à des rencontres en M2 avec des bibliothécaires qui, à l'instar des différents intervenants dans le master, insistent sur la nécessité primordiale de s'assurer de la fiabilité des sources et de citer en toute circonstance les auteurs dont les idées sont en tout ou partie reproduites. En revanche, on ignore si la formation est dotée d'un dispositif permettant de détecter les fraudes ou plagiat, ce qui est dommage.

Pilotage de la formation.

L'équipe pédagogique est composée d'enseignants chercheurs et de praticiens, ces derniers intervenant surtout en seconde année de master, ce qui est en adéquation avec la vocation professionnalisante de la formation. La plupart des enseignants comme des praticiens écrit dans des revues juridiques, ce qui contribue au rayonnement de la formation.

Les responsabilités pédagogiques ainsi que le rôle et les responsabilités des membres de l'équipe pédagogique ne sont pas décrits, ce que l'on peut regretter. De même, on ignore si la formation dispose de moyens administratifs et pédagogiques dédiés, ce qui là encore est regrettable. Un conseil de perfectionnement, qui ne compte malheureusement pas de représentant étudiant, est bien instauré, mais il est précisé que ce conseil n'a pu être réuni formellement sur une base régulière, bien que ses membres aient toujours été consultés par les responsables pédagogiques qui sollicitent de manière régulière les intervenants, échanges qui permettent de nourrir une réflexion sur l'offre de formation. Outre les professionnels qui sont consultés, il est à noter que les étudiants sont également associés au perfectionnement de la formation. Une évaluation anonyme de la formation par les étudiants est instaurée ce qui est très appréciable. A l'heure actuelle, le renforcement de la présence étudiante au sein du conseil de perfectionnement est envisagé, ce qui est particulièrement bienvenu.

Les modalités d'évaluation des connaissances et des compétences sont portées à la connaissance des étudiants de manière claire et compréhensible sur le site Internet de l'université et l'attribution des crédits ECTS est détaillée. Un dispositif de seconde chance est bien prévu. L'approche par compétences est réellement développée ce qui est un plus non négligeable.

Dispositifs d'assurance qualité.

Les flux d'étudiants sont suivis et se stabilisent aux alentours de 15 étudiants en M1 et en M2. Ce nombre relativement faible d'étudiants sélectionnés par rapport au nombre élevé de candidatures résulte d'un choix pertinent de la part de l'université qui prend en compte les tensions dans le bassin local d'emploi, tensions qui justifient que la formation ne soit pas proposée en alternance. Les étudiants sont sélectionnés sur dossier dès le M1 et tous les étudiants de l'Université du Mans candidatant en M1 sont reçus en entretien individuel afin de faire valoir leur motivation et d'exposer leur projet professionnel auprès des responsables de formation, ce qui semble très heureux.

La réussite étudiante est excellente en M2 (100 %) et de l'ordre de 70 % en M1, chiffre qui s'explique au regard des profils des étudiants « en échec ». On ignore si la réussite étudiante fait l'objet de publication. En tout état de cause, elle est finement analysée dans le dossier et intégrée à la démarche d'amélioration continue comme en témoigne le fait qu'après avoir accueilli un étudiant étranger en M1 qui a échoué, les responsables des masters ont décidé de ne plus accueillir de candidatures via Campus France directement en M1, mais de suggérer une candidature en L3 pour permettre aux étudiants étrangers une meilleure maîtrise du système d'étude de l'enseignement supérieur français.

Le devenir des diplômés est connu et fait l'objet d'une publication sur le site Internet de l'université ce qui est heureux en termes d'accessibilité. L'insertion professionnelle immédiate des diplômés est excellente au sein des entreprises d'assurances, des établissements bancaires et organismes professionnels. Une proportion croissante de diplômés embrasse la carrière d'avocat spécialisé en droit des assurances ou en droit bancaire. L'insertion professionnelle des diplômés est donc en parfaite cohérence avec les finalités de la formation.

Résultats constatés

La formation est relativement attractive en ce que, d'une part, le nombre de candidatures est en constante progression (de 154 à 228 candidatures en M1 entre 2019 et 2020 et de 153 à 220 en M2 sur la même période), et que, d'autre part, le taux de pression est d'environ 10 % (environ 10 % des candidatures sont retenues). Le taux de réussite est excellent ce qui démontre la qualité de la procédure de sélection des étudiants. L'insertion professionnelle est excellente également ce qui met en exergue la qualité de la formation.

Conclusion

Principaux points forts :

- Approche par compétences développée
- Forte attractivité
- Très bons taux de réussite
- Liens avec l'environnement socio-économique
- Excellente insertion professionnelle

Principaux points faibles :

- Autoévaluation perfectible
- Dimension internationale peu développée
- Conseil de perfectionnement trop peu actif

Analyse des perspectives et recommandations :

Le master *Droit des assurances* de l'Université du Mans est une formation très attractive, de qualité qui offre aux étudiants une solide formation juridique dans le domaine du droit des assurances, sans pour autant négliger le droit bancaire leur permettant ainsi de s'insérer rapidement sur le marché du travail. On peut regretter toutefois que des éléments factuels plus précis de nature à étayer le dossier ne soient pas portés à notre connaissance, car ils auraient permis de mieux illustrer les différentes références. Par ailleurs, il serait souhaitable que la coopération internationale soit davantage développée. Enfin, il semble que l'autoévaluation de la formation pourrait être améliorée en accordant un réel rôle au conseil de perfectionnement.

MASTER DROIT PRIVÉ

Établissement(s)

Le Mans Université

Présentation de la formation

Le master de *Droit privé* de Le Mans Université tend à former des juristes généralistes en droit privé aux fins d'embrasser des carrières d'avocat, huissiers de justice, directeur de greffe, magistrat, etc. Organisée sur deux ans, la formation comporte un parcours contentieux pour les étudiants désireux de se spécialiser, sans qu'aucune information ne soit portée à notre connaissance sur ce parcours. La formation est accessible en formation initiale et vraisemblablement en formation continue, bien que le dossier ne soit pas clair sur ce point, car il affirme que le master n'est pas organisé pour accueillir des étudiants en formation continue...

Analyse

Finalité de la formation

Le dossier affirme de manière générale que les objectifs d'apprentissage de la formation sont clairement indiqués dans l'offre de formation de l'établissement, sur le site Internet de l'université, sans que ceux-ci ne soient portés à notre connaissance ce qui est très dommage. De même, il est indiqué que le master est présenté par une fiche d'information en ligne sur le site, qui présente les compétences développées, les connaissances qui seront acquises, sans aucune autre précision sur celles-ci ce qui est regrettable. Ces informations sont connues des parties prenantes, sans que l'on sache comment. L'intitulé, le contenu de la formation et les apprentissages sont cohérents et compréhensibles pour les parties prenantes, sans pour autant qu'il soit possible de s'en assurer, le contenu de la formation n'étant pas indiqué dans le dossier, il faut pour connaître les différents cours dispensés se référer au supplément au diplôme qui est prévu et précise les connaissances et les compétences acquises par l'étudiant, sans pour autant indiquer quelles matières sont obligatoires ou facultatives, ce qui est regrettable.

Les débouchés en matière d'insertion professionnelle sont connus des étudiants et des autres parties prenantes, notamment parce qu'il s'agit de débouchés « classiques » pour une formation en droit privé, mais aussi parce que les enquêtes sur l'insertion professionnelle des anciens étudiants sont publiées. En outre, une formation à l'insertion est dispensée par un professionnel des ressources humaines au profit des étudiants, ce qui est bienvenu. Les débouchés annoncés, qui sont essentiellement ceux de juristes « traditionnels » généralistes du droit privé : avocat, magistrat, huissier, directeur de greffe, etc. -, sont en parfaite adéquation avec la formation. Les poursuites d'études sont également affichées et portées à la connaissance des étudiants sur le site de l'université ce qui est heureux, notamment au sujet de l'examen d'entrée à l'école d'avocat et la préparation du doctorat. Le dossier affirme que la formation est cohérente avec la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), laquelle est accessible aux étudiants et parties prenantes via le site de l'Université.

Positionnement dans l'environnement

La formation s'affiche comme complémentaire aux autres masters en droit dans l'offre de formation de l'université. De nombreux cours sont mutualisés lors de la première année. Les passerelles entrantes et sortantes et poursuites d'études sont indiquées dans le supplément au diplôme uniquement : poursuite vers un M2 autre, poursuite en doctorat. A l'échelle régionale et nationale le master s'inscrit dans un contexte concurrentiel assez fort, car il existe de nombreux masters en droit privé. Il se distingue néanmoins par sa formation généraliste et l'apprentissage de quelques matières spécifiques et originales (droit de l'automobile et routier notamment). Des partenariats sont conclus avec l'Université de Laval à Québec et celle de Lomé au Togo, permettant des échanges, des travaux de droit comparé et des thèses de doctorat en cotutelle. Un partenariat avec Juriscope, Institut de recherche en droit comparé à l'Université de Poitiers, est en cours de finalisation.

La formation est clairement affichée en lien avec le laboratoire de recherche THEMIS-UM et ce lien est explicité aux étudiants qui participent aux activités de recherche. L'équipe pédagogique mène des travaux de recherche au sein du laboratoire, en adéquation avec l'enseignement du master, spécialement en M2. Les étudiants sont associés aux activités de recherche et aux manifestations organisées par le laboratoire

(colloques, journées d'études, conférences), sans que l'on sache cependant selon quelles modalités et dans quelle mesure cette association est mise en place. De même, il n'est pas indiqué si les objectifs de la formation s'inscrivent dans la politique scientifique de l'établissement, ni comment l'intervention d'enseignants chercheurs issus de la recherche industrielle ou de la recherche socio-économique permet une bonne articulation formation-recherche. La formation envisage de développer les stages au sein du laboratoire, ce qui semble être une bonne idée.

La formation s'appuie largement sur des relations avec le monde socio-économique, tant au regard de la diversité des intervenants professionnels qu'en raison de nombreux accords avec des institutions, établissements et entreprises (ordre des avocats, tribunal de commerce, tribunal judiciaire, UFC Que Choisir). Toutefois ces accords ne font pas l'objet de conventions écrites, sauf celle conclue avec UFC Que choisir, mais que le dossier considère comme trop rigide.

La formation peut se prévaloir de quelques accords de coopération et partenariats conclus avec des établissements étrangers (Québec, Togo, USA) permettant notamment aux étudiants de réaliser des mobilités en master ou en doctorat, ce qui est bienvenu. La formation participe également au programme Erasmus avec de nombreux UFR européens. L'acquisition de crédits ECTS dans le cadre d'échanges internationaux fait l'objet d'un processus formalisé à l'aide notamment d'un responsable des relations internationales dédié au sein du domaine droit. La mobilité des personnels et enseignants est en revanche moins développée. La formation n'est pas mise en œuvre à l'étranger.

Organisation pédagogique de la formation

La formation est conçue en 4 semestres avec une spécialisation progressive, principalement en 2ème année, avec de très nombreuses disciplines. Elle présente un parcours contentieux, qui peut être abordé dès la première année, mais la spécialisation en contentieux se fait lors de la 2ème année, sans qu'aucune information ne soit donnée sur les tenants et les aboutissants de cette spécialisation. La formation met en œuvre le système européen d'unités d'enseignement capitalisables et transférables (ECTS). Elle est structurée autour d'un tronc commun formant un socle de connaissances et de compétences en cohérence avec le RNCP, selon le dossier, ce que l'on ne peut vérifier malheureusement. La formation n'est pas conçue comme partie d'un cursus master-doctorat.

La formation n'est pas ouverte à l'alternance. Il n'est pas non plus prévu qu'elle soit suivie à distance (sauf circonstances exceptionnelles, telles que la crise sanitaire passée et présente). En revanche, elle tient compte des enjeux liés à la formation tout au long de la vie (reprise d'études notamment), et est en capacité d'accueillir des étudiants ayant des contraintes particulières (des étudiants handicapés et sportifs de haut niveau ont déjà été accueillis). La validation des acquis de l'expérience pour obtenir le diplôme est possible et a déjà été mise en place.

La formation est définie selon un référentiel de compétences qui n'est pas porté à notre connaissance, étant précisé que le dossier est de surcroît muet sur la manière dont l'équipe pédagogique s'approprie ce référentiel et sur la façon dont cela se traduit dans les unités d'enseignements. La formation n'est pas organisée autour de blocs de compétences, l'approche par compétences n'étant conçue que comme un complément. Le master prévoit des modalités pédagogiques diversifiées (participation aux consultations gratuites d'avocat, concours de plaidoirie, séminaire de culture juridique, participation de professionnels non-juristes), ce qui est appréciable.

La démarche scientifique est présentée aux étudiants dès la première année, notamment à l'occasion de leur participation à la préparation de colloques et à des recherches collectives. Un module de préparation à la recherche les sensibilise en 2ème année, ce qui est bienvenu. Les étudiants peuvent réaliser un mémoire (notamment ceux qui souhaitent poursuivre en doctorat) et un stage au sein du laboratoire, et bénéficient d'une formation en informatique juridique, leur permettant d'acquérir des techniques de recherche documentaire. Les étudiants intéressés par la rédaction d'un mémoire sont associés aux projets de recherche en cours. Il n'apparaît pas que les projets et stages soient intégrés à la définition du cursus de formation. Il n'est pas indiqué dans quelle mesure les modalités pédagogiques développent l'autonomie de l'étudiant, l'aptitude à conduire une démarche innovante et à s'inscrire dans un projet conduit dans un cadre collaboratif, ce qui est dommage. Le dossier indique de manière laconique que le travail en équipe est toutefois en cours de développement.

Les étudiants bénéficient d'un module d'insertion professionnelle réalisé par un professionnel de la gestion des ressources humaines, ce qui est très appréciable. Les étudiants de M2 doivent faire au minimum un stage de 2 à 5 mois, et le stage en fin de M1 est encouragé. Le dossier indique, sans autre précision, que les stages sont préparés avec les enseignants et suivis par un référent selon des modalités explicitées et connues des étudiants. Une structure, le SUIOP, aide les étudiants dans leur recherche de stage et à entrer en contact avec les professionnels. Les étudiants peuvent également mobiliser le réseau des anciens de la formation et le réseau

du directeur de la formation. De ce point de vue, l'organisation de la mise en relation entre les étudiants et les professionnels pourrait être améliorée. Les stages ont lieu exclusivement à l'échelle nationale.

Les étudiants peuvent acquérir des compétences linguistiques dans une langue étrangère et peuvent obtenir des certifications. Toutefois, les enseignements de l'espagnol et de l'allemand sont mutualisés faute d'étudiants en nombre suffisant, ce qui limite la possibilité d'adapter l'enseignement aux spécificités de la formation. Les nombreux accords et partenariats avec plusieurs universités européennes favorisent la mobilité des étudiants notamment dans le cadre du programme Erasmus. Aucun enseignement disciplinaire spécialisé n'est dispensé en langue étrangère. L'acquisition des crédits ECTS dans le cadre d'échanges internationaux fait l'objet d'un processus formalisé et connu des étudiants, géré par un enseignant responsable des relations internationales.

La formation accorde une place importante au numérique dans l'enseignement, à travers un module d'informatique professionnalisante (initiation aux technologies appliquées au droit et aux professions juridiques) et un environnement numérique de travail. Ce dernier a été principalement utilisé pour assurer la continuité pédagogique à distance pendant la période de confinement liée à la crise sanitaire. Son utilisation devrait continuer à progresser, selon le dossier. Il ne semble pas que des pratiques pédagogiques interactives soient mises en œuvre à travers les outils numériques ni qu'une adaptation de la formation aux besoins de publics divers ait été faite via le numérique, ce qui est regrettable.

Les séminaires de préparation à la recherche sont l'occasion de sensibiliser les étudiants à l'intégrité scientifique et à l'éthique ainsi qu'aux sanctions du plagiat. Une charte de non-plagiat doit être signée par les étudiants avant la rédaction du mémoire de fin d'étude (mémoire ou stage). Un logiciel de détection de plagiat – Compilatio – vient juste d'être acquis par l'université. Jusqu'à présent, la détection des fraudes se faisait de façon « artisanale ». Il n'est pas prévu d'information spécifique concernant le dispositif de sanction des fraudes ou de dispositif de recours au sein de l'établissement en ce qui concerne l'intégrité scientifique et l'éthique.

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique est diversifiée : elle est composée d'enseignants chercheurs, d'enseignants en langues étrangères, et de nombreux professionnels eux-mêmes variés qui n'interviennent cependant qu'en M2, ce qui n'est guère surprenant. Cette équipe semble adaptée aux exigences de la formation, notamment eu égard à la proportion d'intervenants professionnels et à la visée professionnelle de la formation. La liste des enseignants est connue des étudiants et leur est communiquée en interne. Elle n'est en revanche pas connue par les parties prenantes. La démarche par compétences n'est qu'accessoire.

La formation est sous la responsabilité d'un directeur de master dont les rôles et responsabilités sont clairement identifiés. Il s'appuie sur les enseignants du master, et agit étroitement avec le responsable des études de droit, le doyen et le vice-doyen. La formation bénéficie des moyens administratifs et pédagogiques de l'UFR *Droit-gestion*, mais ne dispose pas de ses propres moyens, ce qui est dommage. A ce titre, le dossier estime qu'une salle réservée au master serait un plus. Un service de documentation commun à l'ensemble des étudiants de l'université est accessible pour les étudiants de la formation. Des échanges réguliers et informels ont lieu avec les étudiants sur le fonctionnement du master. Un conseil de perfectionnement composé d'enseignants, d'étudiants et de professionnels intéressés par la formation est mis en place. Il se réunit une fois par an avec un ordre du jour et un compte rendu est établi. Il dispose de nombreux documents fournis par l'université. Toutefois, la diffusion de son activité à l'extérieur de l'université est peu développée. Il apparaît que les instances de pilotage ne se réunissent pas assez souvent, les discussions informelles étant privilégiées, ce qui peut contribuer à un manque de lisibilité.

Il est indiqué de manière générale que la constitution, le rôle et les modalités de réunion du jury sont définis, affichés et connus des étudiants, sans autre précision ce qui est regrettable. Il en va de même des modalités de contrôle des connaissances, telles qu'adoptées par l'université. Les règles de compensation entre les deux semestres d'une même année sont indiquées dans ces modalités de contrôle de connaissances et sont connues des étudiants. Les règles d'attribution des crédits ECTS sont aussi précisées dans ces modalités de contrôle des connaissances dans le respect des règles européennes, précise le dossier. Le principe de la seconde chance est respecté à l'occasion de l'organisation d'une seconde session pour chaque année du master. Une certification informatique (C2i métiers du droit) peut être délivrée aux étudiants qui ont acquis des compétences particulières dans le domaine des nouvelles technologies en lien avec le droit, ce qui est un plus. L'engagement étudiant est valorisé, mais de façon limitée : certification de stages en M1, points dans le cadre du projet juridique collectif (association du M2, participations aux forums, portes ouvertes de l'université). L'approche par compétences n'est pas une priorité, mais il est indiqué qu'elle existe de manière accessoire.

Dispositif d'assurance qualité

Il est indiqué que les flux d'étudiants sont suivis à l'aide d'un tableau de bord annuel précis, indiquant le nombre de candidats, le nombre d'inscrits, la répartition des étudiants selon leur université d'origine, leur sexe ou nationalité, sans que ce tableau de bord ne soit joint au dossier ce qui est dommage. On ignore donc les fluctuations du nombre d'étudiants sur les dernières années, ce qui est regrettable. Il est seulement indiqué qu'entre 2011 et 2014 le nombre de candidats a été multiplié par 4. Le recrutement se fait sur dossier en fonction essentiellement des résultats académiques complétés par une lettre de motivation. Il est indiqué que les modalités de recrutement sont expliquées aux étudiants de l'université et à l'occasion de forums et salons. L'attractivité de la formation est connue sans être réellement portée à notre connaissance, ce qui est regrettable.

La réussite des étudiants est connue de l'Université et des enseignants, elle est excellente en M2 (100 %, un seul échec en 12 ans), elle plus faible en M1 ce qui s'explique selon le dossier par des abandons liés à la réussite de concours. En revanche, la réussite des étudiants n'est pas diffusée au-delà de l'Université et notamment pas aux partenaires professionnels. La mesure de la réussite est intégrée à la formation. Les flux d'étudiants sortant non diplômés sont connus et analysés et s'expliquent notamment la réussite à divers concours (greffier, directeur de greffe, conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation).

Le devenir des diplômés, en poursuite d'études et en insertion professionnelle est connu et analysé à l'aide d'enquêtes régulières menées par l'université. Il n'est pas indiqué si ces enquêtes sont portées à la connaissance des parties prenantes et publiées. L'insertion professionnelle immédiate est analysée au regard des objectifs de la formation. Ainsi, pour la promotion 2015-2016, elle était de l'ordre de 86 % après 18 mois et de 100 % après 30 mois, ces délais « relativement longs » s'expliquant par la préparation de concours et d'examens après le M2 et la prolongation d'études dans des écoles professionnelles (CRFPA, ENM, ENG, ENAP etc.).

Les enseignements sont évalués par les étudiants via un dispositif anonyme mis en place par l'université. Ils s'expriment sur la formation, la proximité avec les enseignants, la diversité des enseignements. Les modalités d'évaluation sont connues des étudiants et des intervenants, sans que l'on sache comment. Les résultats de l'évaluation sont communiqués à la commission formation et vie universitaire de l'établissement. Le conseil de perfectionnement se réunit une fois par an, évalue la formation et fait des propositions d'amélioration. Ainsi, à la suite du conseil de perfectionnement de 2019 il a été décidé de renforcer la formation en droit international privé et de mieux positionner l'enseignement d'insertion professionnelle.

Résultats constatés

Le master *Droit privé* est présenté comme le plus attractif parmi les masters en droit de l'université. 64 candidats entre 2011, 143 en 2014, et 245 en 2019 (seuls chiffres malheureusement portés à notre connaissance). La réussite est de 100 % en M2 et les très rares échecs s'expliquent souvent par des circonstances particulières. L'abandon en cours d'année de M1 est expliqué par la réussite aux concours.

Le taux d'insertion des diplômés est de 86 % après 18 mois et de 100 % après 30 mois, ce qui est plutôt correct dans la mesure où les diplômés ne passent pas la suite des concours et examens. Les anciens diplômés ont un taux de satisfaction dans l'emploi de 90 % et les postes occupés correspondent aux objectifs de la formation.

Les chiffres relatifs aux poursuites d'études ne sont pas indiqués.

Conclusion

Principaux points forts :

- Formation généraliste très complète
- Insertion professionnelle

Principaux points faibles :

- Approche par compétences à renforcer
- Formalisation des accords de partenariats à prévoir
- Communication auprès des tiers à développer

- Autoévaluation par trop lacunaire

Analyse des perspectives et recommandations :

Le master *Droit privé* se présente comme une formation généraliste permettant l'accès et la réussite aux concours, ainsi que l'accès à des professions du droit très variées. La formation jouit d'une forte attractivité, d'une équipe pédagogique solide et fait preuve d'une organisation sérieuse, étayée par une autoévaluation mettant en exergue un regard critique. On peut regretter toutefois que de nombreux éléments factuels plus précis de nature à étayer le dossier ne soient pas portés à notre connaissance, car ils auraient permis de mieux illustrer les différentes références. A ce titre on déplore notamment l'absence d'informations sur le parcours contentieux. Par ailleurs, l'organisation de la mise en relation entre les étudiants et les professionnels, dans le cadre de la recherche de stage notamment, pourrait être améliorée.

MASTER DROIT PUBLIC

Établissement(s)

Le Mans Université

Présentation de la formation

Le master de *Droit public* de l'Université du Mans se déroule en deux ans essentiellement en présentiel, mais certains enseignements peuvent avoir lieu à distance. La formation a été profondément renouvelée 2019. Depuis lors, après une année de M1 commune – sur laquelle nous n'avons malheureusement que très peu d'informations- les étudiants peuvent opter en M2 entre deux parcours : le parcours « *Droit public Économique* » et le parcours « *Droit des étrangers, réfugiés et apatrides* ». Les enseignements de cette mention de master peuvent être suivis en formation initiale comme en formation continue.

Analyse

Finalité de la formation

Les objectifs de la formation et les connaissances et compétences attendues, qui ne sont malheureusement pas portés à notre connaissance ce qui est regrettable, sont bien connus des étudiants, selon le dossier, car ils sont précisés sur les différents sites Web de la Faculté, de l'université ou encore du master. Le dossier reste muet sur les compétences à acquérir, si ce n'est que « la formation contient des enseignements classiques, propres au droit public et à chacun des parcours ». Le contenu de la formation et des apprentissages en M1 ne sont pas portés à notre connaissance, figurent simplement dans les suppléments au diplôme les matières enseignées dans chaque parcours en M2, enseignements qui semblent cohérents au regard de la finalité de la formation, même si celle-ci n'est pas clairement indiquée ce que l'on ne peut que déplorer. Des suppléments au diplôme pour chaque parcours sont fournis. En revanche, il ne semble pas exister de tel document relatif à la mention de master.

Le dossier indique que les débouchés – qui ne sont nullement indiqués dans le dossier -sont connus des étudiants par le biais des sites Internet de la faculté et de l'université. Ils sont également présentés aux étudiants de L3 et lors de différentes manifestations de type « journées portes ouvertes » ou salons étudiants. On ignore si les poursuites d'études sont portées à la connaissance des étudiants. Le dossier affirme de manière générale que les enseignements sont axés vers la certification professionnelle grâce à de nombreuses études de cas et mises en situation. On ignore si la formation est en cohérence avec la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), le dossier précisant que celle-ci n'a pas été actualisée pour prendre en compte l'évolution récente du master (création de deux parcours en 2019).

Positionnement dans l'environnement

Les éléments détaillés dans le dossier ne permettent nullement de mesurer le positionnement de la formation dans son environnement, ni la connaissance qu'en ont ses responsables. Ces derniers indiquent en effet que tous les éléments sont transmis aux étudiants, en particulier l'existence de cours mutualisés entre masters de l'Université du Mans et les partenariats avec d'autres établissements qui ne sont malheureusement pas développés.

S'agissant du positionnement vis-à-vis du monde de la recherche, celui-ci paraît résider, pour l'essentiel, dans des séances d'« initiation à la méthodologie de la recherche ». Par ailleurs, les deux parcours s'inscrivent dans l'axe de recherche « hybridation/articulation des systèmes normatifs » du laboratoire Thémis-UM auquel est adossée la formation et dont les enseignants chercheurs intervenant dans la formation semblent être membres.

Si les enseignements sont assurés à titre principal par des enseignants chercheurs, des praticiens extérieurs à l'université, issus du monde professionnel interviennent également. Différents partenariats sont en cours ou envisagés avec différentes institutions et cabinets d'avocats, sans que plus de précisions ne soient données malheureusement.

Enfin, le master s'appuie sur un large réseau de conventions internationales signées par l'université ou la faculté, sans que l'on en connaisse la teneur ce qui est dommage. Le dossier indique de manière laconique que

l'obtention des crédits ECTS fait l'objet d'un processus clair porté à la connaissance des étudiants, sans autre précision. La mobilité sortante, qu'elle concerne les étudiants ou les enseignants, serait encouragée notamment à travers le programme Erasmus.

Organisation pédagogique de la formation

La formation est, fort classiquement, constituée de 4 semestres et présente un parcours de spécialisation. En effet, les deux premiers semestres sont communs – M1- et généralistes, sans que l'on connaisse le contenu des enseignements malheureusement, avec des cours spécialisés – on ignore lesquels- permettant aux étudiants de choisir l'un des deux parcours en toute connaissance de cause en M2. Les 2 seconds semestres sont spécifiques à chaque parcours en M2. Le dossier affirme que le contenu du tronc commun est cohérent avec la fiche RNCP, affirmation que l'on ne peut malheureusement vérifier. La formation met en œuvre le système européen d'unités d'enseignement capitalisables et transférables (ECTS). Il n'est pas indiqué si elle est conçue comme partie d'un cursus master-doctorat (ce qui semble toutefois être le cas).

Si la formation n'est pas ouverte à l'alternance (cette ouverture est à l'étude), elle prend en compte les enjeux liés à la formation continue et des processus de VAE et de VES sont mis en place. Si la formation n'offre pas la possibilité d'être suivie intégralement à distance, un certain nombre d'enseignements –on ignore les quels- peuvent l'être. Le dossier précise que l'université dispose d'une structure d'accueil des étudiants en situation de handicap sur laquelle la formation peut s'appuyer, mais qu'il n'existe aucun dispositif spécifique aux sportifs de haut niveau au sein de la formation, ce qui est dommage.

L'approche par compétences ne semble pas très développée, mais le dossier indique tout de même que chaque UE figure dans une rubrique dédiée correspondant à un bloc de compétences : maîtrise des fondamentaux, spécialisation, préprofessionnalisation et langues vivantes. La formation prévoit des modalités pédagogiques diversifiées ce qui est bienvenu : séminaires, clinique juridique, escape game juridique, travaux collaboratifs, participation des étudiants à divers concours de plaidoirie tant nationaux, qu'internationaux.

Faute de connaître le contenu de la formation en M1, on ignore si la formation comporte dès la 1ère année des éléments dédiés à la connaissance du monde de la recherche. Il est simplement précisé que les étudiants tant de M1 que de M2 participent à l'organisation de la journée d'études du master de *Droit public*. Les étudiants de M2 bénéficient d'un séminaire d'initiation à la méthodologie de la recherche ce qui est bienvenu. Des stages de recherche peuvent se faire au sein du laboratoire Thémis-Um et sont intégrés au cursus de formation. Il n'est pas indiqué dans quelle mesure les modalités pédagogiques développent l'autonomie de l'étudiant, l'aptitude à conduire une démarche innovante et à s'inscrire dans un projet conduit dans un cadre collaboratif, ce qui est dommage. Le dossier indique que la formation prépare à la poursuite en doctorat dans la mesure où les étudiants seraient étroitement associés aux projets des jeunes chercheurs en doctorat.

La formation comporte des modules de connaissance de l'environnement professionnel : des séminaires sont organisés partiellement en milieu professionnel, quand d'autres constituent des immersions fictives en milieu professionnel à l'instar d'un procès fictif réunissant tous les étudiants du master. En outre, un séminaire prépare spécifiquement les étudiants aux concours administratifs ce qui est bienvenu. Le dossier indique que le stage de fin d'études de 2 à 5 mois est particulièrement valorisé. LE SUIO-IP ainsi que les responsables du master accompagnent les étudiants dans leur recherche de stage.

L'ouverture internationale paraît très réduite, puisqu'elle se limite à des enseignements de langue, qui donnent lieu à une certification du niveau atteint par l'étudiants en fin de formation défini en référence au CECRL. Le dossier indique de manière laconique que certaines conférences sont dispensées en anglais par des enseignants en mobilité internationale via le réseau Erasmus +. Des partenariats avec des universités étrangères semblent en cours de développement, sans que l'on puisse véritablement en apprécier la réalité ou la pertinence.

La formation accorde une place spécifique au numérique dans l'enseignement à travers notamment un module d'informatique juridique professionnalisante et la préparation au certificat informatique et Internet niveau 2. Un espace numérique de travail est mis en place qui permet aux différents intervenants de créer un espace-cours, permettant le recours à différentes formes de pratiques pédagogiques relativement courantes. L'un des parcours en M2 est, pour 20 % de son contenu, enseigné à distance via une plateforme permettant une interaction entre les enseignants et les étudiants.

Une sensibilisation à l'intégrité scientifique est réalisée au profit des étudiants lorsque des difficultés sont rencontrées, ainsi qu'à la journée de rentrée, ce qui semble relativement insuffisant. L'attention de l'équipe enseignante est également attirée sur ces problématiques sans que l'on ne puisse savoir comment cette sensibilisation est réellement déclinée, ce que l'on ne peut que regretter.

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique, dont la composition est précisément indiquée, compte des enseignants chercheurs et divers praticiens intervenants dans leurs domaines respectifs d'activité et se révèle de fait bien adaptée aux différents contenus de la formation.

Bien que dépourvue de secrétariat en propre et de moyens pédagogiques dédiés, la formation peut s'appuyer sur ceux de l'UFR. Les moyens pédagogiques mentionnés ne présentent aucune spécificité particulière.

Un comité de pilotage du master existe, composé des deux membres de la direction de la mention. Il est chargé d'une mission de pilotage, de coordination entre les différents interlocuteurs de la formation. Un conseil de perfectionnement, composé de l'ensemble des membres de l'équipe pédagogique et de diplômés du master se réunit une fois par an afin, notamment, d'adapter la formation au monde du travail. La présence d'anciens étudiants au sein du conseil de perfectionnement et la mise en place d'une évaluation des enseignements par les étudiants sont bienvenues.

Les modalités de contrôle des connaissances sont connues des étudiants dès avant la rentrée et se composent à la fois de contrôle continu et d'examens terminaux. Les règles de compensation sont selon le dossier « claires et prévisibles ». Les règles d'attribution des crédits ECTS sont aussi précisées dans ces modalités de contrôle des connaissances dans le respect des règles européennes, précise le dossier. En outre, la formation offre la possibilité aux étudiants de M2 de solliciter la certification de compétences numériques, ce qui est un atout d'un point de vue l'insertion professionnelle des étudiants. Le principe de la seconde chance est respecté à l'occasion de l'organisation d'une seconde session pour chaque année du master.

Dispositif d'assurance qualité

La mention invoque au sujet des différents dispositifs d'assurance-qualité le fait que, dans sa nouvelle architecture, elle n'a qu'une année d'existence, ce qui rend impossible toute analyse pertinente des flux d'étudiants ou de l'attractivité de la mention. Le recrutement des étudiants semble se faire sur dossier sur la base de critères de sélection connus des candidats, parmi lesquels leur réussite académique, mais aussi leur expérience professionnelle, leur engagement associatif ou encore leurs éventuels séjours d'études à l'étranger.

Du fait de la rénovation récente de la formation, il n'y a pas de recul suffisant sur le taux de réussite, mais le dossier indique que celle-ci fera l'objet d'une publication. Les flux d'étudiants non diplômés étaient connus et faisaient l'objet d'une analyse lors de l'ancienne mouture, pratique qui devrait perdurer.

Le devenir des diplômés est connu, notamment grâce à la mise en place d'un « réseau des anciens » et fait l'objet d'une publication. Eu égard à la restructuration récente de la formation, le devenir des diplômés depuis que la « nouvelle formule » est mise en place est inconnu faute de recul suffisant.

Le principal outil opérationnel d'assurance-qualité est le conseil de perfectionnement, dont il est toutefois précisé qu'il ne se réunit qu'une fois par an. Ce rythme de réunion paraît insuffisant s'agissant du principal organe chargé de l'assurance qualité, même s'il est spécifié que des réunions sont organisées avec les étudiants pour mettre en lumière certaines difficultés et envisager avec eux des solutions, ce qui semble heureux.

Résultats constatés

Les effectifs constatés sont croissants, passant de 2017 à 2019 (date de la mise en place de la formation « renouvelée ») de 37 à 50 étudiants ce qui démontre peut-être que la restructuration de la formation a permis d'accroître son attractivité. Cependant, les taux de réussite en M2 sous l'empire de « l'ancienne formule » étaient assez faibles (50 %), ce qui, peut-être, est à l'origine de la restructuration de la mention, mais aucune analyse des données chiffrées n'est réalisée. On ignore le taux de réussite en M2 depuis la restructuration de la formation.

Sous l'empire de l'ancienne formule de la formation, l'insertion professionnelle était correcte puisque les diplômés étaient insérés à 75 % à 18 mois et à 89 % à 30 mois (sans que l'on puisse savoir, pour ceux-ci, s'ils ont suivi une formation distincte ou complémentaire durant ces 30 mois) à 71 % cadres.

Conclusion

Principaux points forts :

- Insertion professionnelle annoncée correcte
- Existence de parcours distincts en M2
- Équipe pédagogique nombreuse et variée, dont les spécialités recouvrent les enseignements dispensés dans la formation.

Principaux points faibles :

- Des dispositifs d'auto-évaluation et d'assurance qualité qui semblent embryonnaires.
- De faibles taux de réussite pour une formation de M2.
- Un dossier trop peu renseigné qui rend difficile une appréciation fine de la formation, faute également d'analyse et d'explications

Analyse des perspectives et recommandations :

Malheureusement, le dossier tel qu'il est renseigné ne permet pas de véritablement apprécier la qualité réelle de la formation, on regrette à ce titre que de nombreux éléments factuels plus précis de nature à étayer le dossier ne soient pas portés à notre connaissance, car ils auraient permis de mieux illustrer les différentes références.

En l'état, il conviendrait d'accroître sensiblement les taux de réussite en seconde année, peut-être en ciblant mieux les étudiants sélectionnés. Cela étant, la formation vient de faire l'objet d'une restructuration (dont on aurait aimé connaître les raisons d'être et la justification pour bien la comprendre) faisant apparaître deux nouveaux parcours. Peut-être cette nouvelle architecture sera-t-elle plus efficiente.

MASTER ÉCONOMIE DU TRAVAIL ET DES RESSOURCES HUMAINES

Établissement(s)

Le Mans Université

Présentation de la formation

La formation *Economie du travail et des ressources humaines* a pour objectif de former les étudiants à la gestion des ressources humaines et à l'évaluation des politiques publiques liées à l'emploi et au marché du travail. Elle peut ainsi conduire à l'insertion sur le marché du travail à l'issue de deux ans, ou à la poursuite d'études en doctorat. Le master est composé de trois parcours : *Management des ressources humaines*, en formation initiale et en formation continue; *Expertise et méthodes d'évaluation*, en formation initiale et particulièrement dédiée à la recherche, et *Economics and data science*, proposé en enseignement à distance à l'intention des étudiants internationaux.

Analyse

Finalité de la formation

Les objectifs de la formation sont communiqués aux parties prenantes, notamment via le site internet de l'université. Les connaissances mobilisées en économie et en gestion sont détaillées dans le dossier d'autoévaluation pour les parcours *Management des Ressources humaines* et *Expertise économique et méthodes d'évaluation*.

La première année est commune aux différents parcours délivrés en présentiel, permettant aux étudiants de suivre des apprentissages cohérents avec l'affichage de la formation dans deux disciplines (économie et gestion). La deuxième année doit permettre aux étudiants de se spécialiser, mais des cours apparaissent encore communs alors même qu'ils semblent relever plutôt de la nécessaire expertise à acquérir lors des semestres 3 et 4. C'est le cas par exemple des cours de méthodologie de la recherche appliquée et méthodes d'évaluation et études d'impact au sein du parcours *Management des ressources humaines*, alors que les débouchés (assistant d'agence, chargé de recrutement, assistant RH) ne semblent pas requérir ce type de compétence. Le positionnement des parcours apparaît de façon peu claire au sein d'une mention dont l'affichage semble cohérent. Cela nuit à la lisibilité pour les étudiants dont les candidatures ne semblent pas toujours en adéquation avec l'offre de formation.

Ce manque de lisibilité dans la formation est renforcé par un affichage défaillant des débouchés qui semblent s'inscrire dans des directions très distinctes, et parfois non mises à jour : la gestion opérationnelle des ressources humaines, et la recherche en économie du travail.

Le dossier d'autoévaluation ne rapporte pas de positionnement de la formation dans l'univers de la certification.

Positionnement dans l'environnement

Le dossier d'autoévaluation ne permet pas de juger du positionnement de la formation dans son environnement local, dans l'environnement régional ou national. Aucune information n'est donc reportée qui permette de positionner la formation face à la concurrence.

Les étudiants sortant de licence professionnelle gestion des ressources humaines bénéficient d'une passerelle leur permettant de tenter d'atteindre la deuxième année du parcours *Management des Ressources humaines*, mais le dossier mentionne qu'ils doivent pour cela s'initier aux techniques quantitatives, ce qui souligne le caractère parfois artificiel de la création de parcours au sein d'une mention unique.

La formation est rattachée au laboratoire Gains, mais le potentiel de recherche semble mal exploité. Le dossier d'autoévaluation renseigne insuffisamment les axes de recherche et compétences des enseignants chercheurs du laboratoire, ne permettant pas de juger convenablement de l'inadéquation mentionnée dans le dossier entre les thèmes de recherche et les enseignements. La lecture de la maquette montre au contraire que de nombreuses méthodes et techniques propres à la recherche en économie sont enseignées. La possibilité d'articulation de la formation avec la politique scientifique locale et les visées professionnelles d'un des parcours n'est pas envisagée dans la synthèse d'autoévaluation. La fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) n'est pas connue des étudiants et des intervenants nuisant à la bonne compréhension des objectifs, du contenu et des modalités d'organisation de la formation par les parties prenantes. La formation

semble souffrir de la faible attractivité des aspects liés à la recherche qui semblent céder la place à l'attractivité de la professionnalisation.

Des intervenants professionnels enseignent dans la formation afin de pallier l'absence de collaboration entre les enseignants chercheurs gestionnaires et les enseignants chercheurs économistes. Aucune précision n'est fournie sur les emplois et qualifications des intervenants professionnels, ne permettant pas d'évaluer la pertinence de leur présence dans la formation.

La création d'une chaire, le Mans Innovation, doit permettre d'accompagner les starts up locales dans le domaine du management des ressources humaines. Les milieux socio-économiques sont sollicités par le biais d'un challenge organisé en collaboration avec la chaire. Cependant, très peu d'informations sont reportées. Il est donc impossible d'évaluer réellement la qualité des relations avec le monde socio-économique.

La formation n'a pas de partenariat avec des établissements d'enseignement supérieur. Un partenariat en cours de finalisation avec le Maroc est mentionné. Mais le nom de l'institution concernée n'est pas fourni, limitant là encore la portée de l'évaluation.

Organisation pédagogique de la formation

La formation est organisée classiquement en quatre semestres, et met en œuvre le système européen de crédits capitalisables. La première année est assurée en commun pour les différents parcours dispensés sur place, permettant aux étudiants d'acquérir des connaissances en économie et en gestion.

La formation propose diverses modalités qui permettent à des profils différents d'accéder aux enseignements. En effet, elle prévoit des parcours classiques en formation initiale, un parcours en formation continue permettant à des personnes en reprise d'études de valider les acquis de leurs expériences, et un parcours entièrement à distance. Mais la piste de l'alternance semble avoir été insuffisamment creusée au regard des difficultés à rendre cohérente l'existence des deux parcours en formation initiale au sein de la même mention.

L'approche par compétences fait l'objet de réflexions en cours avec la possibilité d'offrir l'accès à certains modules en formation continue. Il n'existe pas de portefeuille de compétences. La recherche de méthodes pédagogiques innovantes ainsi que l'existence d'une salle d'innovation pédagogique sont mentionnées sans que leur signification ne soit précisée.

Des cours d'initiation à la recherche et des cours de méthodes de recherche en économie sont présents dans l'offre de formation, sans que cela apparaisse pertinent pour les enseignants chercheurs du fait de la faible place de la recherche dans la formation. Il semble que les enseignants chercheurs transposent leurs méthodes et outils de recherche dans la formation plus qu'ils ne permettent aux étudiants d'être formés à et par la recherche.

Les étudiants découvrent l'environnement professionnel grâce à des conférences de professionnels, et aux stages prévus aux seconds semestres de la première et de la deuxième années. La durée des stages et leur caractère obligatoire ou non ne sont pas reportés.

Les étudiants peuvent être accompagnés dans la rédaction de CV et la préparation aux entretiens par les services de l'Université (SUIO-IP), mais le caractère effectif de cette aide n'est pas renseigné et on ne sait pas combien d'étudiants ont recours à ces dispositifs. Un système de tutorat entre étudiants de première année et deuxième année existe, sans que, là encore, des informations sur son efficacité ne soient communiquées.

Les opportunités offertes aux étudiants de se préparer à l'international sont très faibles. Classiquement, la formation prévoit des cours d'anglais, mais hormis le parcours à distance, la formation ne prévoit pas d'enseignement disciplinaire en langue étrangère. La mobilité entrante et sortante semble quasi nulle.

Des outils numériques classiques, comme une plateforme en ligne (TEAMS), un logiciel ou des séances d'enseignement à distance, sont utilisés. La sensibilisation des étudiants à l'éthique procède d'une formation anti-plagiat, et de l'utilisation d'un logiciel anti-plagiat.

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique est connue des étudiants, qu'il s'agisse des enseignants chercheurs ou des professionnels. Néanmoins le rapport d'autoévaluation ne mentionne aucun élément permettant de juger du bon équilibre entre les interventions des enseignants chercheurs et celles des professionnels. Il semble qu'une personne pilote la mention, mais l'existence d'une équipe n'est pas renseignée. On ne sait pas si les personnes pilotant les différents parcours au sein de la mention sont les mêmes, si les premières et deuxième années sont pilotées par une seule et même personne. La coordination entre les membres de l'équipe pédagogique semble difficile. La mise en place d'une instance de coordination en lien avec le développement d'une approche compétences est souhaitée comme une évolution nécessaire dans l'avenir. La formation n'est pas dotée d'outil d'aide au pilotage en fonctionnement (conseil de perfectionnement). Il ne semble pas y avoir de réel pilotage à proprement parler de la formation. Les modalités d'évaluation des connaissances et compétences sont probablement connues des étudiants via le site internet de l'université, mais le rapport d'autoévaluation ne renseigne pas ces informations, et ne permet donc pas d'évaluer l'effectivité ni l'efficacité des pratiques en la matière.

Dispositif d'assurance qualité

Le rapport d'autoévaluation ne contient aucun élément décrivant les dispositifs d'assurance qualité (partie vide dans l'autoévaluation). Seuls les éléments de l'enquête réalisée par l'établissement sont joints au dossier, laissant la responsabilité à l'expert de l'examiner pour en déduire quels sont les dispositifs d'assurance qualité existant pour piloter la formation. Il n'est donc pas fait mention de l'utilisation faite desdits éléments. L'enquête de l'université comprend classiquement les éléments suivants : devenir des diplômés, intitulé d'emploi, satisfaction, moyens pour trouver un emploi, durée de recherche d'emploi, caractéristiques des emplois occupés. Ces informations sont jointes uniquement pour un parcours « *Economie et gestion des ressources humaines* » qui précédait probablement le parcours « *Management des ressources humaines* ».

Un fichier Excel joint rapporte les effectifs des différents parcours, les résultats et le nombre de VAE.

Résultats constatés

Le rapport d'autoévaluation ne contient aucun élément décrivant les résultats constatés. L'enquête de l'établissement rapporte que la promotion 2016-2017 pouvait se prévaloir d'un taux d'insertion de 100 % à 18 et 30 mois. 82 % occupait un emploi stable à 30 mois et 38 % étaient cadres.

Les effectifs totaux sont en baisse : ils passent de 78 à 67 entre 2017-2018 et 2010-2020. Cette baisse est notamment due à une évolution négative du recrutement en présentiel.

Les taux de réussite sont en progression en M1 (71 à 86 %) et en M2 (82 à 89 %) sur cette même période.

Aucune information n'est fournie sur la sélection, l'origine des étudiants, l'attractivité et la sélectivité.

Conclusion

Principaux points forts :

- Diversité des méthodes d'enseignement : présentiel et à distance
- Implication des professionnels de qualité

Principaux points faibles :

- Cohérence interne faible de la formation
- Absence de réel pilotage de la formation en lien avec une approche compétences
- Absence d'outil d'assurance qualité
- Absence de mobilités et d'internationalisation

Analyse des perspectives et recommandations :

La formation doit se réinventer afin de proposer avant tout une offre cohérente, se positionnant clairement, tant dans l'affichage que dans son organisation pédagogique et sa maquette, dans une voie recherche ou une voie plus professionnelle, ou les deux. Mais cela nécessite de se créer une identité grâce à l'implication du collectif en réconciliant l'attractivité de la professionnalisation et l'apport nécessaire de la recherche aux contenus enseignés. Des dispositifs d'assurance qualité, des outils de pilotage tel le conseil de perfectionnement seront nécessaires. L'ouverture à l'international devra être créée.

MASTER ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Établissement(s)

Le Mans Université

Présentation de la formation

Le master *Économie sociale et solidaire* (ESS) proposé par l'Université du Mans, sur son campus, est une formation à vocation principalement professionnelle, organisée en deux ans (M1 puis M2) et ayant comme objectif principal de former des managers ou des responsables de diverses structures de l'ESS. Il ne comprend qu'un seul parcours, délivré en formation initiale ou en formation continue (dans le cadre d'un partenariat avec la MGEN). Il est accompagné depuis 2014 d'une chaire d'économie sociale et solidaire. L'enseignement est délivré en cours magistraux (CM) et en travaux dirigés (TD), et inclut un stage obligatoire en M1 et en M2.

Analyse

Finalité de la formation

Les objectifs de ce master, à vocation généraliste dans le domaine de l'ESS, sont clairement définis. Les enseignements, structurés en trois blocs de connaissances : celles relevant des sciences de gestion, celles liées au management et à la gouvernance des organisations de l'ESS et celles plus générales en rapport avec l'environnement spécifique de l'ESS. Ces enseignements sont en cohérence avec les objectifs du diplôme et connus des étudiants ainsi que du milieu professionnel, grâce à l'adossé au master de la chaire d'ESS, ce dont on se réjouit. On apprécie la déclinaison dans la maquette des enseignements proposés en compétences à acquérir, qui sont recensées dans un référentiel remis aux étudiants en début d'année et très bien répertoriées dans le supplément au diplôme joint au dossier déposé.

Les métiers accessibles à l'issue de la formation sont bien décrits dans le supplément au diplôme et correspondent parfaitement à la formation. En revanche, aucune certification professionnelle n'est mentionnée dans le dossier. On regrette l'absence, dans le dossier remis, de la fiche du répertoire national de la certification professionnelle (RNCP).

Positionnement dans l'environnement

Le dossier d'auto-évaluation remis par l'Université du Mans, ne précise pas clairement le positionnement du master offert dans l'environnement concurrentiel des autres formations voisines, tant au niveau de la thématique que de l'aire géographique. Toutefois l'existence de la chaire ESS en appui, depuis 2014, à la formation, de même que l'ancienneté, 40 ans d'existence, de ce diplôme témoignent d'une forte implication de ce dernier au sein du milieu local, voire régional.

La formation noue un lien classique avec la recherche via l'appartenance des enseignants chercheurs gestionnaires, intervenant en son sein au laboratoire ARGUMANS, mais aussi en proposant 40h en M1 puis 40h en M2 d'enseignements consacrés à la méthodologie du mémoire et de la recherche. Ce qui est satisfaisant pour une formation à orientation professionnalisante.

Le master a noué un partenariat privilégié avec la MGEN pour accueillir en formation continue des salariés de cette institution en M2 aménagé (41 stagiaires en 2019-20), ce qui est conséquent sachant qu'en M2, en formation initiale, la promotion est de 21 étudiants. On apprécie la mise en place de la chaire d'ESS qui permet d'accroître les liens avec le milieu professionnel, ce qui est une réelle valeur ajoutée pour les étudiants.

Toutefois, l'absence de partenariat (hors Erasmus+) avec des universités étrangères et le peu de mobilité entrante ou sortante d'étudiants du master dans le cadre du dispositif Erasmus+ est à signaler.

Organisation pédagogique de la formation

La formation se déroule classiquement en deux années, sur quatre semestres, et délivrent 120 crédits ECTS. Son organisation pédagogique est très lisible avec une spécialisation progressive au cours des deux années pour se structurer en M2 autour de trois modules d'enseignements : Management spécifique, culture générale en économie sociale et solidaire, compétences transversales. On apprécie l'agencement en M2 d'une offre entièrement dédiée aux besoins des stagiaires de la formation continue accueillis dans le cadre du partenariat avec la MGEN. On regrette l'absence de la fiche RNCP.

La formation met en place, via la cellule handicap de l'université, les aménagements traditionnels dédiés au public d'étudiants handicapés. Le master peut être obtenu, totalement ou partiellement via le dispositif de la validation des acquis professionnels et personnels (VAPP), ce qui a été le cas pour une centaine de personnes, sur les quatre dernières années, ce qui est relativement important ; toutefois 90 % de ces bénéficiaires sont issus du partenariat avec la MGEN.

On apprécie l'effort de la formation pour se structurer en blocs de compétences. Lesquelles sont répertoriées dans un référentiel connu des étudiants.

Des enseignements de méthodologie à la recherche, pour un volume global de 80h, sont intégrés dans le cursus, de même que des conférences dans le cadre des séminaires Charles Gide sont faits chaque semestre par des professionnels sur une thématique particulière de l'ESS. Quinze séminaires se sont déroulés au cours des quatre dernières années.

A l'exception de la possibilité offerte aux étudiants de participer en M1 au *Business game* organisé par l'ordre des experts comptables, la formation ne s'appuie pas sur une pédagogie innovante de manière explicite.

La formation impose deux stages, l'un en M1 (dont on ignore la durée), l'autre en M2 d'une durée de 5 mois maximum. On aurait aimé connaître les lieux de stage fréquentés par les étudiants et les modalités précises d'encadrement assurées par l'équipe pédagogique.

La formation prépare peu ses étudiants à l'international. Elle se contente de leur offrir seulement 20 h ETD d'enseignement d'anglais spécialisé par semestre (soit 80h en tout), ce qui est un minimum sachant qu'aucun cours n'est proposé en anglais. Le recours aux outils numériques est limité au sein de la formation et se résume en la possibilité d'accès des étudiants à la plateforme numérique de l'université et à un enseignement dédié à l'informatique de gestion (20h TD au semestre 3).

La formation sensibilise ses étudiants aux questions éthiques, que ce soit en matière de recherche ou aux spécificités du domaine de l'ESS, via différents enseignements dédiés en M2.

Pilotage de la formation

La moitié des heures enseignées dans le master sont le fait de vacataires issus du milieu professionnel de l'ESS, qui représentent bien les diverses institutions du champ. La seconde moitié est assurée par des enseignants chercheurs de sciences de gestion en poste principalement à l'Université du Mans.

Le rôle et les responsabilités des membres de l'équipe pédagogique sont peu définis. On regrette qu'il n'y ait pas de structures formalisées de concertation au sein de la formation, à l'exception du conseil de perfectionnement dont la composition et la fréquence des réunions restent à préciser.

Les modalités de contrôle des connaissances sont définies par chaque enseignant et finalisées par le responsable du master, mais le dossier ne fournit pas d'informations précises sur les règles effectivement appliquées. Une seconde session est organisée. Les règles d'attribution des crédits ECTS sont précisées dans la maquette des enseignements et conformes à la législation. Le supplément au diplôme est fourni.

Dispositif d'assurance qualité

Le master recrute en formation initiale sur la base des dispositifs e-candidats et campus France, mais le dossier ne fournit pas d'informations précises sur les critères et les modalités de sélections retenus par les responsables pour l'entrée en M1. En dehors de l'existence signalée d'un conseil de perfectionnement, il n'y a pas d'informations sur son fonctionnement (composition, fréquence des réunions). Le suivi des diplômés est assuré par le SUIO qui utilise des enquêtes annuelles dont les résultats sont communiqués aux étudiants. Une enquête d'évaluation est réalisée annuellement via un dispositif interne, EVAMAINE.

Résultats constatés

D'après le suivi du service de scolarité, la formation est attractive, puisqu'elle accueille, en formation initiale, chaque année environ 30 % d'étudiants étrangers et 80 % d'étudiants hors Université du Mans, pour un total de 44 étudiants inscrits en Master (M1 et M2) en 2019-20. Effectif qui décroît régulièrement au cours des dernières années, passant de 91 inscrits en formation initiale en 2017-18 à 44 en 2019-20, sans que le dossier ne fournisse des explications sur cette tendance. En revanche le taux de réussite est en progression passant en M2 de 77 % en 2017-18 à 91 % en 2018-19, ce qui devient correct.

Le suivi du devenir des étudiants provient principalement des enquêtes menées par l'observatoire du SUIO de l'université. N'est annexée au dossier que l'enquête portant sur la promotion 2016-17, pour la spécialité « *Management du tiers secteur* du master *Management* », intitulé qui n'apparaît jamais dans le dossier d'auto-évaluation déposé par le responsable du master ESS. S'agit-il d'une erreur ou d'un changement d'intitulé de la formation au cours de la période concernée par l'évaluation ? Dans l'inconnu il nous est donc difficile d'évaluer, faute d'informations fiables, le master ESS sur ce point.

Conclusion

Principaux points forts :

- Bonne pénétration du milieu professionnel due à l'ancienneté du diplôme.
- Une approche en termes de compétences.
- Présence de la chaire ESS.
- Une offre en formation continue sur la base du partenariat avec la MGEN conséquente.

Principaux points faibles :

- Recours insuffisant à une pédagogie innovante et aux outils numériques.
- Suivi du devenir des étudiants peu soutenus.
- Manque d'instance d'évaluation des enseignements par les étudiants.
- Une internationalisation de la formation très insuffisante.

Analyse des perspectives et recommandations :

Un plus grand effort sur les pédagogies innovantes pourrait renforcer la qualité de la formation. De même, un suivi plus structuré et spécifique à la formation trouverait un intérêt dans une perspective d'amélioration. Il serait souhaitable de permettre aux étudiants en formation initiale d'acquérir, encore plus que c'est actuellement le cas, des compétences de métier en ouvrant la formation à l'alternance (par exemple en apprentissage), ce qui leur apporterait une plus-value certaine en termes d'employabilité. On préconise à la formation d'organiser, via par exemple le réseau des anciens qui devrait être structuré, son propre suivi de devenir de ses étudiants. Il convient de mettre en place des dispositifs (instances) d'évaluation, hors le conseil de Perfectionnement dont le fonctionnement devrait être précisé. Un effort doit être fait à l'international, notamment en nouant des partenariats avec des universités étrangères ou avec des ONG sur la thématique de l'ESS.

MASTER MANAGEMENT DES PME-PMI

Établissement(s)

Le Mans Université

Présentation de la formation

Le master *Management des PME-PMI* est ouvert depuis 2017. Depuis 2019, il se décline dès le M1 en deux parcours distincts : *Contrôle de gestion* (CDG) et *Management et développement durable* (MDD). Chaque parcours est organisé sur deux années. Le M1, avec les deux nouveaux parcours, a ouvert à la rentrée 2019 et le M2 à la rentrée 2020. L'année 2019-2020 a donc été la dernière année du master *PME-PMI*, selon la formule ancienne sans parcours. Le dossier restitue à la fois les actions relatives au master *PME-PMI*, fermé, et aux deux nouveaux parcours de ce Master.

Analyse

Finalité de la formation

Les finalités des nouveaux parcours sont clairement affichées. Le parcours CDG prépare les étudiants aux métiers de contrôleur interne et d'auditeur interne et propose un ensemble d'enseignements qui vise la maîtrise des outils d'analyse et de diagnostic financier. Il y a une bonne cohérence entre le titre du parcours CDG, les métiers visés et le contenu des enseignements. Le parcours *Management du développement durable* (MDD) est peu expliqué dans le dossier d'autoévaluation. Le M1 propose un enseignement généraliste en gestion relativement peu orienté vers la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) ou le développement durable (DD). Le contenu du M2 n'est pas connu, ni dans le dossier d'autoévaluation ni sur le site web de l'université. Le parcours MDD prépare les étudiants aux postes en entreprise en lien avec la RSE et le DD, consultant RSE dans des agences de notation sociale et chargé de mission RSE dans des associations ou collectivités territoriales. Au total, le titre du parcours et la maquette du M1 manquent de cohérence.

L'étude du dossier laisse dubitatif sur l'intérêt de conserver deux parcours aussi distincts au sein d'une même mention dont l'intitulé ne reflète plus du tout les contenus. La lisibilité des parcours s'en trouve affectée. Il y a très peu de liens entre les deux parcours. Pourquoi fallait-il créer un parcours CDG au sein de la mention *Management des PME-PMI* alors qu'il existe une mention *Comptabilité-contrôle-audit* (CCA) au sein de l'Université du Mans ? Aussi, les préoccupations du développement durable concernent toutes les organisations, qu'elles soient privées, publiques, petites ou grandes et non seulement les PME-PMI. On apprend dans le dossier que les deux parcours préfigurent une demande d'accréditation pour deux nouvelles mentions, *Contrôle de gestion et audit organisationnel* (CGAO) et *Management du développement durable* (MDD).

Positionnement dans l'environnement

Le positionnement des parcours dans l'offre des masters à l'Université du Mans est sommairement présenté par un lien qui renvoie à la présentation des formations au sein de l'université. Le positionnement des deux parcours au niveau régional et national n'est pas explicité. C'est d'autant plus regrettable que les parcours sont récents et que cela aurait permis de comprendre les raisons de l'évolution radicale de ce master. Le parcours CDG est adossé à la chaire *Comptabilité, Contrôle, Audit* (CCA). Le parcours MDD est adossé à la Chaire Gouvernance et RSE, du laboratoire de recherche ARGUMans, inaugurée en 2019. Les liens avec le monde socio-économique se concrétisent classiquement par l'intervention de professionnels dans les parcours : 40 % et 50 % pour le master *PME-PMI*, 50 % en M1 et M2 du parcours CDG et environ un tiers pour le parcours MDD. Le parcours CDG est en train de finaliser un partenariat avec l'Institut français d'audit et de contrôle interne (IFACI). Le parcours MDD n'affiche aucun partenariat. Il n'y a quasiment pas de partenariats à l'étranger et la mobilité étudiante internationale semble faible.

Organisation pédagogique de la formation

La formation est classiquement organisée en quatre semestres. Le dossier d'autoévaluation revendique une organisation par blocs de compétences et un appui sur la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Toutefois, les maquettes restent rédigées par disciplines (UE) et non selon l'approche par compétences. A l'exception d'un jeu d'entreprise en M2, il n'y a pas de tronc commun entre les deux parcours CDG et MDD, ni en M1 ni en M2. Le parcours CDG mutualise des cours avec le master CCA. Le

parcours CDG envisage l'ouverture du M2 à l'alternance à la rentrée 2021. Le parcours MDD prévoit des projets en commun avec le département de Géographie de l'Université du Mans. La professionnalisation de la formation, la sensibilisation à la recherche d'emploi et des stages en M1 (3 à 5,5 mois) et M2 (3 à 6 mois) doivent contribuer à l'insertion professionnelle des étudiants. La maquette montre 30 heures de cours en méthodologie de recherche qui visent à sensibiliser les étudiants à la démarche scientifique. La place de l'international tient à la présence d'heures de cours en anglais (40h en M1 et autant en M2), mais il n'y a pas d'accords de co-diplomation, pas de mobilité sortante, pas d'enseignement disciplinaire en anglais, pas de certification de langues. La place du numérique dans le parcours CDG est représentée par 60 heures de cours aux logiciels spécifiques. Le dossier d'autoévaluation invoque la plateforme d'échange pédagogique UMTICE, qui semble être un Moodle, sans donner plus de précisions sur l'utilisation réelle de cet espace numérique.

Pilotage de la formation

Les deux parcours, CDG et MDD, ont chacun un responsable pédagogique clairement identifié, maître de conférences titulaire à l'Université du Mans. Comme le dossier d'autoévaluation présente l'équipe pédagogique du master *Management PME-PMI* dans sa version fermée en 2019, il est difficile d'évaluer la diversité et la cohérence de l'équipe pédagogique des deux parcours, d'autant plus que la maquette du M2 parcours MDD n'est pas connue. Un conseil de perfectionnement réunit annuellement des étudiants, professionnels et enseignants, conformément à la réglementation. Selon le dossier, c'est lors d'un conseil de perfectionnement qu'a été prise la décision de faire évoluer la formation. Malheureusement, aucun élément de diagnostic n'est livré dans le dossier. Aucun compte-rendu n'est annexé au dossier de manière à prendre la mesure des échanges ayant lieu dans cette instance. En revanche, les éléments indiqués montrent des ajustements opérationnels (emploi du temps, manque de salles informatiques) plutôt que stratégiques. Les modalités de contrôle de connaissance et règlements d'examen des masters en général sont affichés sur le site de l'Université du Mans et connus des étudiants. Les modalités de contrôle spécifiques des deux parcours ne sont pas précisées.

Dispositif d'assurance qualité

Le dossier a annexé une enquête récente, à 18 mois et à 30 mois, sur le devenir des diplômés du master « *Management des PME et affaires internationales* » qui montre un bon taux d'insertion professionnelle. Il n'y a aucun détail sur les modalités de recrutement des étudiants. Le dossier fait part des dispositifs d'amélioration continue, tels que des données sur l'insertion professionnelle, l'évaluation des enseignements, mais n'en restitue aucun élément. Il est particulièrement regrettable que les données d'insertion professionnelle ne soient pas commentées, pas plus que l'évolution des effectifs, alors que la diminution sensible des effectifs le légitimerait. On repose la question de la nécessité d'abandonner le master *Management des PME*.

Résultats constatés

La lecture des résultats conforte le caractère mystérieux de l'abandon de la mention *Management des PME-PMI*. Les données montrent une insertion professionnelle à 18 et 30 mois de 83 % et 96 %, dans un emploi stable, rémunéré autour de 2 000 euros/mois nets. Le taux de réussite dans le master *PME-PMI* était très bon en M2 (96 à 100 %) et tout à fait satisfaisant en M1 (85 à 96 %). Enfin, on enregistre une chute des effectifs depuis l'année 2019-2020, soit l'année du passage à deux parcours. Le master *Management des PME* dans sa version fermée semblait attractif avec 60 à 75 étudiants inscrits (M1, M2 réunis) selon les années. En revanche, les deux parcours, CDG et MDD, ne semblent pas attractifs, avec seulement 14 respectivement 11 étudiants inscrits pour les deux parcours du M1 en septembre 2019. Il faut bien sûr laisser le temps aux formations de s'installer, mais ces chiffres nécessitent des commentaires, car la lecture du dossier conduit à s'interroger sur les raisons de l'abandon de la spécialité *PME-PMI* et la création de nouveaux parcours à faible effectif pour l'instant.

Conclusion

Principaux points forts :

- Cohérence entre les finalités et le contenu du parcours CDG
- Professionnalisation des formations
- Adossement des deux parcours à des chaires de recherche

Principaux points faibles :

- Dossier d'autoévaluation évasif sur des points importants
- Absence d'explication sur l'abandon de la spécialité PME-PMI
- Maintien artificiel de deux parcours sans aucun point commun au sein d'une même mention
- Absence de maquette de cours du M2 du parcours MDD
- Absence de données sur l'équipe pédagogique des deux nouveaux parcours
- Absence d'approche par compétences
- Faible place de l'international dans les parcours

Analyse des perspectives et recommandations :

Le souhait des porteurs des parcours de créer des mentions à part entière tient de l'évidence tant cette mention ainsi constituée est artificielle. Surtout, l'intitulé actuel est un obstacle à la bonne visibilité des parcours et à la compréhension immédiate de leur contenu. A l'occasion de cette évolution à venir, les équipes pédagogiques gagneront à engager la transformation de la maquette selon l'approche par les compétences. Une attention toute particulière est à maintenir sur l'évolution des effectifs, faibles en l'état. Les équipes pédagogiques auront également intérêt à accorder une place plus importante à l'international, par exemple par l'introduction de cours en langue anglaise. Enfin, l'abandon de la spécialité PME-PMI reste un mystère, car la formation avait trouvé sa place. Il semble opportun de livrer une autoévaluation approfondie et sincère, dont l'exercice doit être utile aux porteurs des mentions, bien plus qu'une présentation rapide de l'existant.

MASTER MANAGEMENT DES ADMINISTRATIONS ET DES ENTREPRISES

Établissement(s)

Le Mans Université

Présentation de la formation

Le master *Management des administrations et des entreprises* (MAE) est le diplôme historique des Instituts d'administration des entreprises (IAE). Il vise à former aux sciences de gestion des étudiants et salariés en recherche d'une compétence managériale en plus de leurs compétences universitaires ou professionnelles. Le master est proposé, en M2, en formation continue pour un groupe (MGEN) et en formation initiale. Un M1 par alternance est localisé à Paris et opéré par le groupe Médicis Business School (MBS). La formation est un élément constitutif du futur Institut d'administration des entreprises (IAE) Angers-Le Mans, lui-même issu d'un rapprochement entre les deux Universités.

Analyse

Finalité de la formation

Les finalités du master MAE sont bien explicitées. Il s'agit de doter d'une compétence en gestion des professionnels en activité ou étudiants issus d'autres filières. La formation parcourt différents domaines de gestion, tels que la stratégie, le marketing, la GRH, la finance, etc. L'objectif est de permettre aux diplômés d'exercer à des postes d'encadrement ou de pilotage de projet. Les compétences et débouchés sont cohérents avec le contenu de la formation. A la différence de la plupart des masters MAE, celui de l'Université du Mans propose un M1, en alternance, opéré par Médicis Business School, à Paris. Ce partenariat est peu expliqué dans le dossier d'autoévaluation. Le site Web de MBS est évasif, et semble erroné. Les données (effectif, enseignants, taux de réussite) annexées au dossier passent sous silence ce partenariat en M1.

Positionnement dans l'environnement

Le dossier ne positionne pas la formation dans son environnement régional. La formation est proposée en double diplôme avec l'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs du Mans (ENSIM) sans que les données annexées rendent compte d'inscriptions. Alors que la formation est à vocation professionnelle, elle est adossée au laboratoire ARGUMans via la présence de huit enseignants-chercheurs qui interviennent dans leurs domaines de spécialité à hauteur de deux tiers du volume horaire. Les mémoires sont l'occasion d'initier les étudiants à la démarche scientifique. Le lien avec le monde socio-économique se concrétise d'abord de manière classique par l'intervention de professionnels, puis par un partenariat avec la Mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN). Ce partenariat aboutit à un dispositif de formation individualisé pour un groupe dit « MGEN », dont le dossier ne détaille pas les particularités. L'équipe pédagogique souhaite développer la formation sur-mesure avec des entreprises locales sans que le stade d'avancement de ce projet soit précisé. Sur le plan international, le dossier d'autoévaluation dit recevoir des étudiants Erasmus, sans en préciser le nombre. Aussi, un partenariat avec l'Esprit School of Business (Tunisie) est en projet.

Organisation pédagogique de la formation

Le MAE est traditionnellement organisé en deux semestres, à un niveau M2, pour des étudiants et professionnels en recherche d'une double compétence. Il y a un groupe d'étudiants en formation initiale et un groupe en formation continue, issu d'un partenariat avec la MGEN. Le programme de cours du M2 passe en revue un ensemble de matières lié à la gestion d'entreprise. Le MAE de l'Université du Mans rajoute un M1 en alternance, opéré par Médicis Business School à Paris. La maquette de cours du M1 comporte pour près de 70 % des UE ayant les mêmes intitulés que les UE en M2. La question de la spécialisation progressive des cours se pose. Le dossier souligne l'existence de modules à la carte en fonction des acquis des stagiaires, ainsi que deux modules en enseignement à distance. Le volume horaire de cours est de 300 en M1 et de 330 pour la formation initiale du M2. Le groupe MGEN en formation continue un niveau M2 ne semble avoir que 164 heures de cours, sans que le dossier n'en explique les raisons. S'agit-il d'une VAE partielle ? Les horaires de cours sont adaptés pour un public de professionnels en activité. Le dossier souligne la construction d'un référentiel de compétences,

avec l'aide d'un ingénieur pédagogique et des services centraux de l'université. Toutefois, la maquette reste organisée de manière disciplinaire. Les méthodes pédagogiques sont diversifiées, comprenant entre autres exercices, études de cas, simulations de gestion, travaux de groupe ou encore jeux de théâtre dans un cours de management relationnel. La nature d'un MAE est peu compatible avec la poursuite d'études en doctorat. La professionnalisation est bien présente, notamment en formation initiale, avec une UE Insertion professionnelle, un stage de 3 à 6 mois et une UE Entrepreneuriat, qui s'accompagne du dispositif étudiant-entrepreneur. Le dossier ne développe pas les modalités d'alternance pour le groupe MBS en M1. La nature du MAE, notamment le M2, et la particularité des publics laissent peu de place à l'international. Ainsi, il n'y a pas de mobilité, pas de partenariat avec un établissement étranger et aucun cours en anglais, à l'exception d'une UE Anglais des affaires. Le dossier d'autoévaluation invoque la plateforme d'échange numérique UMTICE, qui semble être un Moodle, sans donner plus de précisions sur l'utilisation réelle de cet espace numérique. Deux modules en enseignement à distance sont en développement pour un public de formation continue. Alors que les étudiants sont sensibilisés aux méfaits du plagiat, l'acquisition d'un logiciel anti plagiat renforcera la crédibilité du discours.

Pilotage de la formation

Le master est dirigé par une maîtresse de conférences à l'Université du Mans. L'équipe pédagogique est diversifiée et possède les compétences en relation avec le master. En M2, les cours sont assurés pour 67 % par des enseignants-chercheurs, 6 % par des enseignants du 2nd degré et 27 % par des vacataires professionnels. La répartition des cours en M1, opéré par Medicis Business School, n'est pas connue. Le pilotage de la formation est assuré à travers différentes réunions de l'équipe pédagogique. Le conseil de perfectionnement se réunit annuellement. Les comptes rendus sont dressés et diffusés. On regrette qu'aucun compte rendu ne soit annexé. Le règlement d'examen, en général, et les modalités de contrôle de connaissance du master sont affichés sur le site Web de l'Université du Mans, et de ce fait connus.

Dispositif d'assurance qualité

Les modalités de recrutement d'étudiants sont exposées sur le site Web de l'Université du Mans. Les candidatures passent par la plateforme e-candidat. Le conseil de perfectionnement, composé d'enseignants-chercheurs, de professionnels et d'étudiants, conformément à la réglementation, est l'instance de l'amélioration continue. Le conseil dispose de l'évaluation des enseignements par les étudiants, qui n'est toutefois pas généralisée à l'ensemble des UE, ce qui est regrettable, car il s'agit d'un outil de pilotage utile.

Résultats constatés

Les taux de réussite sont bons (91 et 95 %). L'enquête sur le devenir des diplômés, à 30 mois, de décembre 2019 montre une insertion professionnelle de 100 %, pour un salaire mensuel net moyen de 2 400 euros, et un taux de satisfaction de 100 % (« Très satisfait » et « Satisfait »). L'effectif inscrit en M2 est relativement faible, de 17 à 21 étudiants, selon les années, pour la formation initiale. La formation continue « MGEN » compte 14 inscrits, pour sa première année. Le nombre d'étudiants inscrits en M1 chez le partenaire Medicis Business Group n'est pas connu.

Conclusion

Principaux points forts :

- Reconnaissance nationale du diplôme
- Equipe pédagogique du M2 diversifiée et compétente
- Adéquation du contenu de la formation initiale aux objectifs de la mention
- Insertion professionnelle
- Partenariat MGEN pour la formation continue
- Autoévaluation qui suggère des pistes d'amélioration

Principaux points faibles :

- Dossier évasif sur le M1 en alternance, délégué à Medicis Business School
- Maquette M1 quasi identique dans les intitulés par rapport au M2

- Equipe pédagogique du M1 inconnue
- Manque de précision sur le partenariat ENSIM
- Manque d'explication sur le volume horaire plus faible du parcours MGEN
- Absence d'approche par les compétences dans la rédaction de la maquette
- Des effectifs fragiles
- Une faible place de la dimension internationale dans la formation

Analyse des perspectives et recommandations :

L'exercice d'autoévaluation montre une équipe pédagogique soucieuse d'identifier des pistes d'amélioration pour sa formation. Celles-ci sont notamment relatives à un partenariat à l'international et au développement de cours en anglais. Il en est de même pour la rédaction de la maquette selon l'approche par les compétences. En plus de ces pistes identifiées, il est impératif de renforcer le volume horaire du parcours MGEN pour décerner un titre de master. Il faudra clarifier à la fois le partenariat pour le M1 délégué à Medicis Business School et le contenu des cours en M1. Le rééquilibrage du pilotage du M1 en faveur des porteurs universitaires de la mention mérite également une attention particulière. Enfin, l'évolution des effectifs devra être surveillée, en cherchant à renforcer les candidatures.

MASTER MONNAIE, BANQUE, FINANCE, ASSURANCE

Établissement(s)

Le Mans Université

Présentation de la formation

Le master *Monnaie, banque, finance, assurance* de l'Université du Mans est une formation professionnalisante qui se déroule en deux ans. Ce master a pour objectif la formation des étudiants au métier de chargé d'étude en assurance par l'acquisition de connaissances en assurance, finance, gestion du risque et traitement de données. Cette formation comprend deux parcours différenciés en deuxième année, le parcours *Analyste quantitatif et marketing et de l'assurance* (AQMA), en formation initiale en présentiel, et le parcours *Analyste économique et quantitatif de l'assurance* (AEQA), en formation en alternance sous contrat de professionnalisation ou d'apprentissage en deuxième année.

Analyse

Finalité de la formation

Les objectifs de ce master sont clairs et cohérents avec les métiers ciblés par chacun des parcours. Les connaissances et compétences à acquérir sont explicitées et connues des différentes parties prenantes à cette formation. Pour chaque parcours, la formation expose clairement les connaissances théoriques, pratiques et les compétences professionnelles attendues pour l'exercice des métiers ciblés. L'organisation de la formation permet d'acquérir les compétences par une spécialisation progressive. Elle s'appuie sur un tronc commun lors de la première année puis prévoit une spécialisation lors de la deuxième année. Un supplément au diplôme est présent. Les poursuites d'études possibles ne sont pas présentées. Le master *Monnaie, banque, finance, assurance* a une orientation très forte dans le domaine de l'assurance (à la fois en termes de connaissances et de débouchés). La formation n'a pas pour objectif de préparer les étudiants aux métiers de la banque et de la finance. De ce fait, la formation semble être en décalage par rapport à la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Positionnement dans l'environnement

Le master *Monnaie, banque, finance, assurance* s'inscrit de manière complémentaire à l'offre de formation de l'Université du Mans. La concurrence locale, régionale et nationale est bien identifiée et prise en compte pour se différencier. La formation offre un débouché aux licences en mathématiques et en économie, comme MIASHS et MASS.

Le positionnement de la formation vis-à-vis du monde de la recherche s'illustre par la présence d'enseignants chercheurs dans l'équipe pédagogique. Bien que la formation ait une visée exclusivement professionnelle, aucune structure de recherche n'est mentionnée en appui de la formation. Le master bénéficie du soutien de professionnels (50 % des intervenants et 26 % des enseignements) spécialistes du domaine ciblé par le master. Bien que la synthèse d'autoévaluation mentionne la MMA comme partenaire de longue date, aucun accord avec des branches professionnelles ni de convention de partenariats professionnels ne sont précisés dans la synthèse. Toutefois, des visites régulières d'entreprises sont organisées et des tuteurs d'entreprises participent aux jurys de soutenance. La mobilité internationale est marquée par l'existence d'un accord avec l'Université Antioquia en Colombie. Cela ne concerne cependant que la mobilité entrante. La mobilité sortante proposée se limite aux échanges mis en place au niveau de l'université. L'acquisition de crédits ECTS dans le cadre d'échanges internationaux est formalisée. Un cours optionnel de préparation au TOEIC/TOEFL est proposé.

Organisation pédagogique de la formation

La formation, structurée autour de 4 semestres, présente un parcours en M1 et deux parcours en M2. Tous les enseignements se font en présentiel. Le master met en œuvre le système européen d'unités d'enseignement capitalisables et transférables (ECTS). Des mécanismes semblent être en place pour adapter la formation aux contraintes particulières des étudiants (handicap, sportifs de haut niveau, etc.). Les possibilités de validation des acquis de l'expérience (VAE) et de validation des études supérieures (VES) ne sont pas présentées.

Les enseignements ont été pensés dans une logique de compétences. Toutefois, la réflexion sur la définition en blocs de compétences est en cours.

En dépit du caractère professionnalisant de la formation, certains dispositifs visent à établir un lien formation-recherche : présentation d'un papier de recherche sous forme d'exposé (travail en groupe) et travail de synthèse via la rédaction des dossiers notés.

La formation propose un module de connaissance de l'environnement professionnel. Par ailleurs, elle comporte deux périodes de stage obligatoire (8 semaines en M1 et 12 semaines en M2). On notera l'existence d'une association étudiante qui a pour objectif d'assurer un lien entre les anciens diplômés et les étudiants actuels et d'un groupe LinkedIn permettant le suivi des carrières des diplômés.

La dimension internationale est très limitée. Tous les cours ont lieu en français. On notera toutefois l'existence de cours d'anglais (en M1 et en M2 AQMA).

Le numérique est présent au sein de la formation au travers de la plateforme numérique UMTICE qui permet aux étudiants d'avoir accès aux supports de cours. Un outil spécifique est par ailleurs utilisé dans le suivi des alternants depuis la rentrée 2020.

Les étudiants sont sensibilisés par les enseignants chercheurs aux considérations éthiques liées à l'activité scientifique. Un logiciel de détection de plagiat est utilisé sans que la synthèse d'autoévaluation ne donne davantage de précision sur ce point.

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique est diversifiée et adaptée aux différents contenus de la formation. La proportion d'intervenants professionnels est d'environ 50 %, en accord avec la finalité de la formation. Toutefois, la synthèse ne fournit pas de détails sur les fonctions occupées par chaque intervenant professionnel, même si une communication auprès des étudiants est signalée. Le mécanisme de formation de l'équipe pédagogique sur l'expression en compétences des enseignements sur l'approche par compétences n'est pas formalisé, mais semble être en cours d'élaboration.

Aucune information n'est précisée concernant les moyens administratifs et pédagogiques. Le conseil de perfectionnement, constitué d'enseignants chercheurs, d'intervenants professionnels et d'étudiants, se réunit annuellement et produit un procès-verbal qui est en suite communiqué au Conseil des études et de la vie universitaire (CEVU). Les modalités de contrôle des connaissances et de réunion du jury sont claires et affichées. Aucune information n'est apportée concernant la reconnaissance de l'engagement étudiant.

Une certification SAS Joint Certificate est proposée aux étudiants.

Dispositif d'assurance qualité

Le recrutement des étudiants est formalisé et se fait par le biais de trois canaux (e-candidat, campus France et les conventions établies avec des universités étrangères). Les flux d'étudiants sont suivis et analysés par le service scolarité.

L'Université du Mans assure le suivi des diplômés par le biais du Service universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle (SUIO-IP). Des enquêtes sur l'insertion professionnelle sont réalisées 18 mois et 30 mois après l'obtention du diplôme.

L'évaluation de la formation par les étudiants est effectuée par le biais d'une enquête (EVAMAINE). Les résultats de cette enquête sont ensuite examinés par le conseil de perfectionnement. L'analyse portée par le conseil est ensuite adressée au CEVU.

Résultats constatés

L'évolution des effectifs montre une baisse considérable sur les trois périodes, 2017-18, 2018-19 et 2019-20, passant de 51 à 42 étudiants. Cependant, la synthèse ne fournit pas d'explication sur cette observation. Le taux de réussite semble stable sur les deux premières périodes considérées, entre 69 et 75 % de l'ensemble des étudiants.

Les données sur l'insertion professionnelle se limitent à la promotion 2016-2017. Le nombre de répondants s'élève à 10 (sur un total de 19 diplômés). Le taux d'insertion professionnelle, 18 mois après l'obtention du diplôme, est de 89 %. A 30 mois, ce taux est de 100 %. Il est regrettable toutefois que le taux d'insertion professionnelle ne soit pas mesuré sur un horizon plus court (par exemple, 6 mois). Néanmoins, les statistiques relatives à la durée de recherche du premier emploi montrent que 76 % des étudiants obtiennent un emploi en moins de 3 mois. La proportion d'emploi stable est de 75 % et le taux de cadres est également de 75 %. Les intitulés des postes obtenus sont en adéquation avec les débouchés mis en avant par la formation. Toutefois, la satisfaction des diplômés relative à l'emploi obtenu est seulement de 75 % et l'adéquation déclarée avec la formation (en termes à la fois de domaine et de niveau) est de seulement 63 %. Pour finir, le revenu net mensuel s'établit à près de 3 000€.

Conclusion

Principaux points forts :

- Bonne insertion professionnelle des diplômés
- Formation ouverte à la formation en alternance

Principaux points faibles :

- Dimension internationale limitée
- Approche par compétences à développer
- Absence de partenariats formalisés avec des acteurs du monde socio-économique

Analyse des perspectives et recommandations :

Aucune perspective d'évolution n'est évoquée. Il conviendrait, dans le futur, d'améliorer la dimension internationale du master. Cela peut passer par l'augmentation des enseignements de spécialités en langue étrangère et par le renforcement des relations internationales avec des partenaires universitaires et professionnels, en prenant appui notamment sur le réseau des enseignants chercheurs. Un effort plus soutenu afin de développer une approche par compétences permettrait par ailleurs de renforcer la cohérence de l'ensemble en resituant la formation dans une perspective d'ouverture à l'international, mais aussi sur le tissu socio-économique environnant. Ainsi, les liens avec les acteurs du monde socio-économique gagneraient à être formalisés par le biais de l'établissement de partenariats et de conventions.

Observations de l'établissement

Observations sur les rapports d'évaluation Masters

Table des matières

Champ DEG.....	1
Mention Comptabilité, contrôle, audit	2
Mention Droit des assurances.....	4
Mention Droit Bancaire et Financier	7
Mention Economie Sociale et Solidaire.....	7
Mention Economie du travail et des ressources humaines	9
Mention Management des PME-PMI parcours Management et développement durable	11
Mention Management et administration des entreprises.....	15
Champ STS.....	18
Mention Chimie.....	18
Champ LLSH.....	18
Mention Didactique des Langues (DDL)	18
Mention Gestion des territoires et développement local.....	19

Champ DEG

p.7 : Analyse détaillée – Organisation pédagogique : « *Le recours aux outils numériques doit s'intensifier et ne pas se limiter aux plateformes de cours en ligne et de dépôt de cours. Au regard de la finalité d'insertion immédiate des formations, il serait par exemple intéressant d'apprendre aux étudiants à se servir des outils logiciels et informatiques qu'ils seront amenés à utiliser dans le cadre de leur activité professionnelle.* »

C'est précisément et justement, depuis 2013, l'objet du Cours d'Informatique juridique, commun à tous les Masters de Droit, au sein duquel intervient, par exemple, un avocat sur le réseau privé d'échange des avocats (RPVA) pour le suivi des actes de procédure (Première instance et appel), d'un autre avocat pour les juridictions administratives, ou encore d'un notaire sur la Gestion électronique des documents (GED) ou un huissier sur le rôle de l'huissier dans les constats numériques.

Ces interventions offrent des mises en situation aux étudiants avec rédaction d'une courte synthèse sur des thèmes en lien direct avec leur formation respective (sécurité informatique, fintech, cyber sécurité, Assurtech, Intelligence artificielle, ...

La constitution d'un *e-portfolio* avec les activités d'approfondissement du secteur numérique pour les professionnels du droit est organisée au titre de l'enseignement d'informatique juridique et professionnalisante et initiation documentaire, en deuxième année de Master. Cette unité d'enseignement s'appuie sur un espace de cours UMTICE mettant à disposition de la documentation sous formats variés (texte, présentation visuelle *PowerPoint*, infographie, bibliographie et « sitographie »), le dépôt d'exercices en ligne et sert de *e-portfolio* sans avoir à se former aux outils dédiés mais plutôt en privilégiant la formalisation d'actes juridiques en usage dans la vie professionnelle (réclamations en ligne existantes à renseigner pour envoi à l'enseignant, synthèse juridique sur une question numérique en lien avec la spécialité du Master) La remise de l'ensemble des éléments du dossier *e-portfolio* est suivie d'une soutenance de dossier numérique de compétences pour une prise de parole et un échange avec le jury sur la mise en perspective du numérique dans le secteur de spécialité du Master.

Le cours est obligatoire en Master 2 et noté dans le cadre de la maquette. Une certification volontaire est proposée en parallèle : Certification Informatique et Internet niveau 2, spécialité Métiers du Droit (C2I niveau 2).

Chaque année les étudiants soutiennent un dossier numérique de compétences avec plusieurs exercices à remettre en ligne et comme point central un travail écrit numérique de 3500-3700 caractères hors notes de bas de page, sur une thématique de réflexion numérique en lien avec leur formation. L'écrit est déposé sur une interface de cours UMTICE, puis soutenu à l'oral avec débat avec le jury = **Interaction numérique, respect des délais ...**

La sensibilisation à l'éthique scientifique s'opère principalement par la lutte contre le plagiat via l'utilisation de logiciels de détection de plagiat. Quelques dossiers d'autoévaluation de formations n'envisagent pas clairement cette question. À ce titre, il est rappelé l'importance, particulièrement au niveau du master 2, d'acquérir un logiciel de détection de plagiat et d'inciter les équipes pédagogiques à l'utiliser.

Depuis 2013, le cours d'INFORMATIQUE JURIDIQUE propose des tutorats en salle d'innovation pédagogique avec les documentalistes du service commun de documentation de la bibliothèque universitaire afin de maîtriser les bases de données juridiques, les outils de recherche et les problématiques de lutte contre le plagiat.

Mention Comptabilité, contrôle, audit

p.12 : Analyse – Positionnement dans l'environnement

« Aucune indication ne permet de constater une bonne mobilité internationale entrante ou sortante d'étudiants. »

Le contexte sanitaire inédit depuis deux ans a sensiblement diminué la mobilité internationale dans cette formation.

Les divergences entre le système comptable et juridique français et celui du pays d'accueil peuvent décourager les étudiants à cibler la mobilité sortante.

Pour la mobilité entrante, les partenariats lancés récemment (ESTEM en 2019 et ESB en 2020) doivent stimuler la mobilité entrante.

Nous souhaitons indiquer par ailleurs que les étudiants internationaux constituent de 30 à 40% des effectifs de cette formation (principalement des pays francophones).

p.12 : Analyse – Organisation pédagogique de la formation

« Aucun élément n'est mentionné sur la définition de la formation en blocs de compétences ni sur la référence de transposition des UE du DSCG »

Vous trouverez ci-après la transposition des UE du DSCG :

Intitulés des UE DSCG	Total d'heures en Présentiel M1	Total d'heures en Présentiel M2	Total d'heures en présentiel / Master
UE1 Gestion juridique	140	40	180
UE2 Finance	80	50	130
UE3 Management et CG	90	70	160
UE4 Comptabilité et audit	105	80	185
UE5 Management des SI	20	35	55
UE6 Anglais des affaires	40	30	70
UE7 Relations professionnelles	50	20	70
TOTAL	525	325	850

p.13 : Analyse – Organisation pédagogique de la formation

« Il en va de même pour la sensibilisation des étudiants à l'intégrité scientifique et à l'éthique. »

Une déclaration sur l'honneur de non plagiat est signée par les étudiants en M1 et M2 CCA et intégrée dans leurs mémoires de stage.

p.13 : Analyse – Dispositif d'assurance qualité

« Les modalités de constitution du conseil de perfectionnement ne sont pas clairement expliquées. Est-ce que les réunions du CP se font au niveau du master CCA ou au niveau de la mention Management? Il n'y a pas de compte rendu du conseil de perfectionnement annexé au dossier. »

Le conseil de perfectionnement est composé d'enseignants, enseignants-chercheurs, professionnels et un ou deux représentants des étudiants. La réunion du CP se fait au niveau du master CCA.

Le dernier CP a été organisé le 18 septembre 2020 en présentiel et distanciel.

Le compte rendu a été envoyé le 22 septembre 2020 à la DEF après la finalisation de l'auto-évaluation en avril 2020

Mention Droit des assurances

p. 19 Analyse – Positionnement de la formation : *Les passerelles entrantes et sortantes et poursuites d'études possibles ne sont malheureusement pas indiquées.*

I- D'une part, au titre des passerelles entrantes dans le cursus de Master Droit des assurances, différents éléments de la synthèse pourraient être rappelés concernant l'accès au diplôme à des étudiants en formation continue, que les étudiants aient pris contact avec le service de formation continue ou aient envisagé une reprise d'études formalisée parmi les candidatures de sélection ouvertes sur la plateforme destinée principalement aux étudiants en formation initiale. Au titre de l'année universitaire 2020-2021, deux étudiants quarantenaire préparent le diplôme de Master 2 Droit des assurances, après avoir validé immédiatement auparavant leur Licence en Droit dans notre Université.

p. 5 (1.2) de la synthèse du Master Droit des assurances : Plus spécifiquement, au titre de la préparation du diplôme en formation continue, des juristes d'assurance ou de banque, des avocats et des experts-comptables, sollicitent une inscription en Master Droit des assurances afin d'obtenir une spécialisation approfondie en droit des assurances.

p. 28 (3.5) de la synthèse : En outre, chaque année des étudiants en reprise d'études sont accueillis au sein de la formation afin d'encourager la formation continue et les échanges d'expérience au sein de la promotion. Un brassage est effectué chaque année dans la sélection des candidats afin que des profils divers se côtoient de manière à enrichir le parcours de formation de chacun. Sont ainsi mis en contact des étudiants au dossier universitaire très bon valorisé par des mentions, des étudiants ayant financé leurs études par des emplois et stages rémunérés, des étudiants exposant un projet professionnel très réfléchi.

p. 36 (4.3) de la synthèse : L'évaluation des connaissances et compétences est pratiquée selon des modalités précisément établies et connues des étudiants.

Des équivalences peuvent être reconnues aux étudiants qui ont déjà étudié certaines matières dans leur cursus universitaire récent en sollicitant les responsables pédagogiques de la formation. Plus globalement, une procédure de validation des acquis professionnels est prévue pour les professionnels portant leur candidature au titre de la formation continue (Voir référence 3-2). Les étudiants ayant trouvé un emploi dans le secteur professionnel de la formation correspondant à la durée de stage requise peuvent le faire valoir en remplacement de l'obligation de stage et obtenir ainsi leur diplôme.

p. 39 (5.1) de la synthèse : Les effectifs de la formation et les différents régimes d'inscription des étudiants sont clairement identifiés.

La formation prévoit l'accueil d'étudiants en formation continue. Certains d'entre eux postulent via le service de la formation continue, et sont **t** identifiés comme tels.

Il est à noter que certains étudiants une ou deux années après l'acquisition de leur dernier diplôme déposent leur dossier sur l'application de candidature afin de compléter leur formation ; ils ne sont pas identifiés en reprise d'études bien que certains aient abandonné l'emploi – parfois purement vivrier – occupé pour compléter leur formation ou trouver un emploi juridique spécialisé à l'issue du Master.

II. D'autre part, concernant les passerelles sortantes et la poursuite d'études après achèvement du cursus de Master Droit des assurances, différents éléments de la synthèse pourraient être rappelés au titre de la poursuite d'études en doctorat et de la poursuite d'étude par l'inscription à l'Institut d'études judiciaires (IEJ), en vue de l'obtention de l'examen d'entrée au Centre régional de formation à la profession d'avocat (CRFPA) :

P. 6 de la synthèse : Au demeurant, le Master Droit des assurances ouvre également la voie à la préparation d'une thèse de doctorat dans la spécialité et plus largement sur le terrain du droit des obligations (contrats, responsabilité) dans lesquels le Master confère une formation de haut niveau.

p. 27 de la synthèse : Concernant la poursuite des études en doctorat, l'ensemble du cursus en Master Droit des assurances permet de renforcer la culture scientifique du secteur de l'assurance et la maîtrise de ses arcanes et l'acquisition de principes méthodologiques pertinents pour entamer un travail de thèse. Des thèses de recherche, comme des thèses professionnelles sont envisageables à l'issue du diplôme de Master Droit des assurances.

p. 45 de la synthèse (5.3) : Le devenir des diplômés est analysé.

Il convient alors de considérer une préparation de douze mois, par un Institut d'études judiciaires (IEJ), en vue de l'obtention de l'examen d'entrée au Centre régional de formation à la profession d'avocat (CRFPA). Intégrer ce centre de formation professionnel, après la réussite à l'examen d'entrée, suppose encore un an et demi de préparation du certificat d'aptitude à la profession d'avocat (CAPA) avant de pouvoir rechercher un poste stable.

p. 20 du rapport, chapitre Analyse – Organisation pédagogique de la formation : *Aucun élément n'est porté à notre connaissance quant à la capacité de la formation à accueillir des étudiants ayant des contraintes particulières ce qui est dommage.*

Il n'avait pas été précisé dans la synthèse d'auto-évaluation le point suivant : En concertation avec la cellule Relais Handicap, le Master Droit des assurances a accueilli plusieurs fois des étudiants disposant d'un parcours aménagé et bénéficiant du régime du tiers temps additionnel pour le passage des examens (Sur ce dispositif, voir le site Internet suivant <http://www.univ-lemans.fr/fr/campus-moi/etudes-handicap.html>).

p. 21 Analyse – Organisation pédagogique de la formation : *En revanche, on ignore si la formation est dotée d'un dispositif permettant de détecter les fraudes ou plagiat, ce qui est dommage.*

Après l'élaboration de la synthèse d'auto-évaluation, l'Université a acquis à l'automne 2020 la licence d'usage d'un logiciel anti-plagiat renommé, très employé à l'échelle nationale dans les Universités appelé *Compilatio*, mis en accès en décembre 2020.

p. 21 Analyse – Organisation pédagogique de la formation : *Les responsabilités pédagogiques ainsi que le rôle et les responsabilités des membres de l'équipe pédagogique ne sont pas décrits, ce que l'on peut regretter. De même, on ignore si la formation dispose de moyens administratifs et pédagogiques dédiés, ce qui là encore est regrettable.*

La formation ne dispose pas d'un secrétariat dédié. L'organisation de la faculté de droit, sciences économiques et de gestion repose sur des services indifférenciés de scolarité, d'une part et de gestion de l'emploi du temps et des examens, d'autres part. Ces services sont communs à l'ensemble des

filières de formation de Licence, de Licences professionnelles et Masters pour le droit, l'économie et la gestion.

p.33-4 de la synthèse (4.1): La formation est mise en œuvre par une équipe pédagogique formellement identifiée.

Les noms des personnes composant l'équipe pédagogique et leurs fonctions professionnelles étaient présentées en distinguant les professionnels et les universitaires. Ils sont présents pour partie d'entre eux dans le comité de perfectionnement, l'équipe pédagogique étant assez étendue ils ne peuvent tous y participer. Le pilotage de la formation de Master Droit des assurances par deux enseignants y était également mentionné, à savoir par Pierre-Grégoire MARLY, PR Université du Mans, et Céline BÉGUIN, MCF Université du Mans. Il était souligné que la majorité des intervenants en charge de cours publient régulièrement dans des revues juridiques et professionnelles de renom : « Qu'ils soient universitaires ou professionnels, ces enseignants écrivent pour la plupart dans des revues juridiques où ils mentionnent leur qualité de chargé d'enseignement au sein du Master (par ex., l'Essentiel du droit des assurances, éd. Lextenso). Non seulement cette mention contribue au rayonnement de la formation auprès des professionnels et étudiants, mais elle confirme également l'intérêt de ces enseignants pour la formation à laquelle ils participent activement ».

p. 22 Conclusion – Analyse des perspectives et recommandations : « *Par ailleurs, il serait souhaitable que la coopération internationale soit davantage développée.* »

Il convient de souligner que le rapport d'auto-évaluation remis en 2020, p. 16, mentionnait les efforts de rapprochement international dans le domaine de la recherche « En parallèle du partenariat de notre Université avec les Universités canadiennes du réseau BCI, nous avons développé des liens forts avec l'Université Laval, au Québec, et nous recevons en conférence chaque année un collègue spécialisé en droit de la responsabilité qui s'intéresse aux problématiques de l'assurance automobile et des véhicules autonomes. Il dispense chaque année une conférence aux étudiants du Master Droit des assurances depuis l'année universitaire 2016-2017 ».

Il existe d'ores et déjà des partenariats internationaux de recherche avec les Universités de Laval (Québec, dont la préparation d'un ouvrage de droit comparé publié en 2020) et de Portland (États-Unis).

En 2021, dans le prolongement des séminaires déjà effectués avec l'Université de Portland, aux États-Unis, un nouveau projet sur la prise en charge du risque climatique et environnemental a été lancé par deux collègues spécialisées en droit international public, un travail de recherches au titre des problématiques de l'assurance sur ce thème débute pour l'approfondir.

En outre la mobilité internationale des étudiants est proposée aux étudiants de Master. Pour partir étudier à l'étranger les étudiants bénéficient des conventions avec des Universités nord-américaines, d'une part, et européennes dans le cadre des échanges Erasmus, d'autre part. Le rapport d'auto-évaluation remis en 2020, p. 17 et 30, précisait que « un ou deux semestres de formation à l'étranger est possible dans une Université partenaire : Passau, Bremen (Allemagne), Ciudad Real, Vigo et Saint-Jacques de Compostelle (Espagne), Thessalonique (Grèce), Ferrara et Catanzaro (Italie), Porto (Portugal), Targu Jiu (Roumanie) ou avec le programme d'échange avec les Universités canadiennes du réseau BCI : Université Laval, Université du Québec à Montréal (UQAM) ».

Mention Droit Bancaire et Financier

p.15 Analyse - Finalité des formations

- Erreur: Absence d'informations

- Modification souhaitée : Contrairement à ce qui est mentionné dans le rapport, les objectifs d'apprentissage de la formation sont très clairement définis et sont portés à la connaissance des étudiants et autres parties prenantes par les sites web de la Faculté de Droit et du Master lui-même : mdbuf-lemans.com. Ces médias permettent une actualisation régulière des informations pour les étudiants et parties prenantes.

p.18 Analyse- Résultats constatés

- Erreur: Les chiffres relatifs à la poursuite d'étude ne sont pas indiqués

- Modification souhaitée : Le Master de droit bancaire et financier permet également une poursuite d'études des meilleurs étudiants désireux de s'engager dans un doctorat. Pour la dernière période d'évaluation du Master de droit bancaire et financier, un étudiant a soutenu sa thèse en 2016, un étudiant est en cours de doctorat et deux projets de doctorat sont à l'étude.

Mention Economie Sociale et Solidaire

Nous remercions les experts pour l'évaluation et les recommandations faites qui permettront à cette formation de poursuivre la dynamique engagée. De nombreuses voies d'amélioration sont d'ores et déjà identifiées et prévues dans le cadre de la future accréditation. Nous souhaitons cependant apporter des éléments de réponse plus circonstanciés portant sur quelques-unes des remarques figurant dans le rapport des experts HCERES.

Concernant les effectifs du Master ESS

p.8: Analyse– Dispositif d'assurance qualité : *"Les formations font pour la plupart d'entre elles l'objet d'une évaluation par les étudiants. Toutefois, le master Économie du travail et des ressources humaines et le master Économie sociale et solidaire ne font pas mention d'une évaluation de ce type."*

La synthèse d'auto-évaluation du Master Economie Sociale et Solidaire précise (p 9): "Une enquête d'évaluation est réalisée chaque année en fin de formation avant le départ en stage via le dispositif d'établissement EVAMAINE." Ce dispositif permet aux étudiants en formation en leur permettant d'évaluer la formation et les enseignements qu'elle propose.

Concernant les effectifs du Master ESS

p.8: Analyse détaillée - Dispositifs d'assurance qualité : *"Dans l'ensemble, les flux d'étudiants sont connus et analysés, sauf en ce qui concerne le master Économie sociale et solidaire et le master Économie du travail et des ressources humaines, dont les dossiers ne fournissent pas d'éléments d'appréciation."*

p.36: Analyse– Résultats constatés: *"Effectif qui décroît régulièrement au cours des dernières années, passant de 91 inscrits en formation initiale en 2017-18 à 44 en 2019-20, sans que le dossier ne fournisse des explications sur cette tendance."*

Le nombre des inscrits en 2017-2018 résulte d'une erreur d'écriture dans Apogée qui a conduit en 2016-2017 à cumuler les inscrits au titre du parcours MGEN (VAE) aux inscrits en formation initiale. Les effectifs en Master ESS sont stables sur la période considérée, autour de 50 pour les M1 et M2 cumulés (54 à la dernière rentrée, 53 à la précédente). Pour le parcours MGEN (M2 seulement), les effectifs inscrits ont oscillé entre 41 (2016-2017) et 18 (2018-2019).

Concernant l'intitulé de la formation

p.36: Analyse– Résultats constatés: *"N'est annexée au dossier que l'enquête portant sur la promotion 2016-17, pour la spécialité « Management du tiers secteur du master Management », intitulé qui n'apparaît jamais dans le dossier d'autoévaluation déposé par le responsable du master ESS. S'agit-il d'une erreur ou d'un changement d'intitulé de la formation au cours de la période concernée par l'évaluation ? Dans l'inconnu il nous est donc difficile d'évaluer, faute d'informations fiables, le master ESS sur ce point."*

Le changement de mention date de la dernière accréditation et l'autoévaluation a porté sur la période d'accréditation en cours c'est pourquoi la mention précédente n'apparaît pas dans le dossier. La précédente demande d'accréditation indiquait ce changement en conformité avec la nouvelle nomenclature des mentions de Master.

Concernant la fiche RNCP

p.36: Analyse– Finalité de la formation: *"On regrette l'absence, dans le dossier remis, de la fiche du répertoire national de la certification professionnelle (RNCP)."*

Au moment où l'auto-évaluation a été finalisée (avril 2020), la fiche RNCP Master ESS n'avait pas été validée par France Compétences. Elle est désormais disponible sous la référence RNCP34842.

Concernant les stages obligatoires

p.36: Analyse– Organisation pédagogique de la formation: *"La formation impose deux stages, l'un en M1 (dont on ignore la durée)", "On aurait aimé connaître les lieux de stage fréquentés par les étudiants et les modalités précises d'encadrement assurées par l'équipe pédagogique."*

Le stage obligatoire en M1 a une durée de 2 à 4 mois. Les stages effectués en M1 et M2 se font majoritairement dans des structures de l'ESS (associations, mutuelles, coopératives, entreprises sociales) ou des structures d'accompagnement de l'ESS (ex : France Active), de manière moins importante dans des structures ou services publics en lien avec l'ESS (ex : service insertion de conseil départemental, service communal de promotion de l'ESS ou d'action sociale, etc.). Par ailleurs, quelques stages se déroulent chaque année à l'étranger (hors période sanitaire complexe).

Concernant l'ouverture à l'international

p.37: Conclusion – Analyse des perspectives et recommandations : *« Un effort doit être fait à l'international, notamment en nouant des partenariats avec des universités étrangères ou avec des ONG sur la thématique de l'ESS. »*

La situation sanitaire particulière depuis deux ans a perturbé une politique d'intensification des stages à l'international, notamment en direction de l'Asie et de l'Afrique. Nous espérons pouvoir reprendre cette politique une fois la situation redevenue normale mais nous souhaitons souligner par ailleurs que le Master ESS accueille chaque année dans ses effectifs de 25 à 40% d'étudiants de nationalité étrangère (principalement de pays francophones et hors accords bilatéraux), ce qui est une spécificité historique de cette formation depuis sa création au début des années 1980.

p.32 : Analyse – Finalité de la formation

Observation

1

"C'est le cas par exemple des cours de méthodologie de la recherche appliquée et méthodes d'évaluation et études d'impact au sein du parcours Management des ressources humaines, alors que les débouchés (assistant d'agence, chargé de recrutement, assistant RH) ne semblent pas requérir ce type de compétence.

Le positionnement des parcours apparaît de façon peu claire au sein d'une mention dont l'affichage semble cohérent. Cela nuit à la lisibilité pour les étudiants dont les candidatures ne semblent pas toujours en adéquation avec l'offre de formation."

- Le cours de méthodologie de la recherche est effectivement mutualisé pour deux parcours distincts, l'un plutôt orienté recherche et l'autre plutôt orienté insertion professionnelle. En revanche les séances de cours sont déclinées en tenant compte de ces deux parcours et en proposant sur la plateforme d'enseignement à distance des séquences de travail adaptées à ces deux profils d'étudiants. Ce cours est né du constat que les étudiants quel que soient leur parcours avaient des difficultés à synthétiser des documents ou à présenter leurs résultats sous des formes originales. Ainsi après quelques séances de méthodologie communes les étudiants travaillent sur des problématiques très différentes selon leur parcours.

- Je ne partage pas l'opinion selon laquelle l'évaluation d'impact ne concerne pas le domaine du management des RH, compte tenu de l'évolution des métiers dans ce domaine avec la montée en charge des Human Resources Analytics. Le cours propose donc aux étudiants du parcours Management des RH des outils leur permettant d'évaluer des dispositifs de réorganisation au sein des entreprises en allant au-delà de la simple mesure « avant et après » et tous les exemples sont adaptés aux situations de management des RH.

- Effectivement les candidatures sont assez hétérogènes et la plupart des étudiants recrutés sont issus de master en management des RH d'universités du Maghreb auxquels viennent s'ajouter des étudiants de LPGRH. Nous avons décidé cette année d'être beaucoup plus restrictifs sur les critères de recrutement en M1, au vu du parcours indifférencié économie-gestion qui fait justement la particularité de ce master

Observation 2

« Ce manque de lisibilité dans la formation est renforcé par un affichage défaillant des débouchés qui semblent s'inscrire dans des directions très distinctes, et parfois non mises à jour : la gestion opérationnelle des ressources humaines, et la recherche en économie du travail. »

La maquette est assez claire sur les objectifs de compétences de ce master :

Compétences disciplinaires

- Évaluer des politiques publiques
- Réaliser la gestion des Ressources Humaines (gestion administrative du personnel, paie...)
- Gérer la GPEC, le recrutement et la formation en entreprise
- Réaliser le suivi statistique d'indicateurs RH
- Réaliser des analyses du marché du travail et de l'environnement économique de l'entreprise

Compétences transversales linguistiques

- Prendre la parole en public pour défendre un projet.
- Rédiger des dossiers d'aide à la prise de décision.
- Développer une argumentation avec un esprit critique.
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, et dans un registre adapté au public visé.

Compétences transversales informatiques

- Maîtriser l'informatique pour générer des outils de suivi (statistiques...).
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Exploiter des logiciels d'acquisition et d'analyse de données avec un esprit critique.

Compétences transversales méthodologiques

- Utiliser les méthodes de recueil de données et de traitement de données qualitatives et quantitatives.
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
- Conduire une démarche innovante dans une situation complexe en utilisant des informations parfois incomplètes ou contradictoires.

Compétences transversales professionnelles

- S'adapter à son environnement de travail.
- Rendre compte de son travail oralement et par le biais d'écrits.
- S'adapter à des situations nouvelles ou pluridisciplinaires pour apporter des solutions.

p.32 : Analyse – Positionnement dans l'environnement :

Observation 3

"Les étudiants sortant de licence professionnelle gestion des ressources humaines bénéficient d'une passerelle leur permettant de tenter d'atteindre la deuxième année du parcours Management des Ressources humaines, mais le dossier mentionne qu'ils doivent pour cela s'initier aux techniques quantitatives, ce qui souligne le caractère parfois artificiel de la création de parcours au sein d'une mention unique"

- Non, les étudiants de Licence Professionnelle Gestion des Ressources Humaines ne bénéficient d'aucune passerelle leur permettant d'accéder à la seconde année. Ils ne sont admis en première année de master que si leurs résultats pendant les trois années de LP, permettent d'envisager en économie et en techniques quantitatives qu'ils sauront suivre les enseignements de M1.
- La mention autorise justement la création de parcours spécialisés orientés soit vers l'économie du travail soit vers le management des ressources humaines

p.33 : Analyse – Organisation pédagogique de la formation

Observation 4

« Il semble que les enseignants chercheurs transposent leurs méthodes et outils de recherche dans la formation plus qu'ils ne permettent aux étudiants d'être formés à et par la recherche. »

C'était effectivement le cas pour les années précédentes mais la mise en place d'un challenge compétences en Janvier 2021 a permis aux étudiants de Master 2 de travailler sur des problématiques proposées par des PME locales et les méthodes qui leur ont été présentées pour les préparer à ce challenge prennent tout leur sens.

Pour le reste, l'offre de formation resserrée dès la rentrée prochaine tiendra compte des remarques du rapport mais sur de nombreux points nous ne disposons pas d'outils de pilotage adaptés aux demande de l'instance (assurance qualité, portefeuille de compétences, etc.)

Mention Management des PME-PMI parcours Management et développement durable

Remarque préliminaire : Nous remercions les évaluateurs pour les perspectives et conseils prodigués

p.38 : Analyse– Finalité des formations

Le Master MDD vise à former des gestionnaires généralistes, capables de comprendre et de maîtriser les principales questions et enjeux des grandes fonctions des sciences de gestion. Trois des enseignements dispensés au cours de la première année permettent d'approfondir les dimensions liées au développement durable et à la RSE. Il s'agit du cours « d'entrepreneuriat social et durable » (Semestre 1) et du cours de « reporting et performance RSE » (Semestre 1) et du cours de « Marketing Durable » (Semestre 2). Au cours de la première année, les étudiants solidifient donc leur base de gestionnaires avant d'investiguer, au cours de la deuxième année, en profondeur les éléments liés au DD et à la RSE. Vous retrouverez ci-dessous la maquette du Parcours MDD (dont les informations relatives au M2, initialement manquantes).



Master PME-PMI Parcours Management & développement durable

Programme :

Master 1

Semestre 7

UE 1 : Fondamentaux du management

- Management stratégique
- Management des organisations
- Management des ressources humaines
- Management des systèmes d'information

UE 2 : Gestion de la performance financière

- Analyse financière
- Contrôle de gestion
- Reporting et performance RSE

UE 3 : Entrepreneuriat

- Entrepreneuriat social et durable
- Etudes de marché

UE 4 : Compétences transversales 1

- Anglais des affaires
- PPE : Techniques de recherche d'emploi
- Découverte des métiers en développement durable

Semestre 8

UE 5 : Management appliqué

- Gestion de projet
- Management de la qualité
- Management durable

UE 6 : Marketing et Gestion de la performance commerciale

- Comportement du consommateur
- Marketing durable
- Marketing international

UE 7 : Compétences juridiques

- Droit des affaires et des sociétés
- Droit social et du travail

UE 8 : Compétence transversales 2

- Anglais des affaires
- Stage et soutenance de stage
- Méthodologie du mémoire
- Informatique de gestion

Master 2 (ouverture en 2020/2021)

Semestre 9

UE 1 : Manager autrement

- Gouvernance d'entreprise et éthique
- Financer autrement
- Éthique et RSE

UE 2 : Manager la performance durable : un défi pluridisciplinaire

- La ville durable : défis et enjeux
- Transition socio-écologique
- Croissance durable
- Droit de l'environnement

UE 3 : Compétences transversales 1

- PPE : Conférences professionnelles
- Anglais des affaires
- Informatique de gestion
- Méthodologie de la recherche - méthodes qualitatives

Semestre 10

UE 4 : Manager la performance sociale

- Gestion du développement humain
- Management d'équipe
- Gestion des relations professionnelles

UE 5 : Manager autrement 2

- Gestion du changement
- Management de l'innovation durable
- Business Game

UE 6 : Compétences transversales 2

- Stage et soutenance de stage
- Anglais des affaires
- Méthodologie de la recherche - méthodes quantitatives

Au cours de la deuxième année, les étudiants se spécialisent sur les aspects au cœur de la spécialisation de leurs parcours. Pour cela, ils bénéficient d'intervenants professionnels et d'enseignants – chercheurs issus de différentes disciplines (géographie, droit, économie) afin d'élargir leurs modes de pensées et de réflexion. Cette interdisciplinarité nous semble essentielle pour parvenir à répondre aux questionnements et défis contemporains de cette spécialisation.

p.41 : Analyse – Positionnement dans l'environnement

Le Parcours MDD est adossée à la chaire Gouvernance et RSE dont le partenaire clé est la société LSDH, particulièrement investie en termes de RSE. Depuis sa création en mai 2019, la chaire a ainsi organisé trois conférences qui permettent d'approfondir les relations avec les acteurs du territoire et créent une communauté d'intérêts, de réflexions et de débats. L'organisation des événements permet de faire vivre cette dynamique récemment impulsée autour d'événements qui permettent de créer la rencontre entre des acteurs d'organisations publiques et privés en y associant systématiquement les étudiants. Les différents événements organisés rappelés ci-dessous.

Conférence #1 : Transmission d'entreprise

La Chaire Gouvernance et RSE a été inaugurée le 21 mai 2019 lors d'une conférence dédiée à «La transmission d'entreprise, une stratégie de croissance durable». Cet événement, co-organisé par la CCI

Le Mans Sarthe et le Transmission Lab (organisme d'intérêt général) a réuni une centaine de personnes. Grâce aux témoignages de notre premier parrain, Emmanuel Vasseneix, dirigeant de LSDH et d'Anita Cosme, dirigeante de la charcuterie Cosme, cette première conférence a suggéré combien la transmission d'entreprise devait se concevoir comme un projet de long terme au sein duquel les enjeux de gouvernance et de RSE s'avèrent déterminants. Deux experts de la transmission de Family and Co et de la Fidal sont venus questionner et mettre en valeur les témoignages riches de nos dirigeants témoins.

Avec son premier partenaire, LSDH (Laiterie de Saint-Denis-de-l'Hôtel), la chaire a ainsi engagé une dynamique de réflexions tournée vers l'action avec les retours d'expériences d'acteurs dont les démarches sont porteuses de sens que ce soit en matière de gouvernance ou de RSE.

120 participants

Conférence #2 : Développement Durable

Cette conférence a introduit la semaine du développement durable de Le Mans Université le 10.02.2020 en proposant de mettre en lumière les initiatives locales. Cet événement intitulé « Développement Durable, regards croisés sur les initiatives locales » a permis de réunir étudiants et professionnels du territoire et d'ancrer la chaire dans son rôle d'agent de liaison sur le territoire. Les témoignages variés, d'acteurs publics et privés du territoire ont permis des échanges riches et un débat auquel l'ensemble des participants s'est révélé sensible.

Les contributeurs qui ont partagé leurs expertises à l'occasion de cet événement étaient les suivants :

- Mr Samuel Guy, Vice-Président Le Mans Métropole, en charge du développement durable;
- Mr François-Xavier Vinçot, Directeur Crédit Mutuel Solidaire ;
- Mr Nicolas Bouvel, Directeur commercial Engie délégation ouest ;
- Mme Magali-Alix Toupé, French Tech

76 participants (dont une cinquantaine de professionnels)

Conférence #3 : Projection – débat Documentaire « Comme tout le monde »

Projection du documentaire « Comme tout le monde », en partenariat avec l'Université Populaire d'Allonnes. Cette projection sera suivie d'un débat grâce à la présence des réalisateurs (Julien Billion et Philippe Dinh) et de deux des jeunes au cœur du documentaire.

Ce documentaire met sous le feu des projecteurs ceux qui sont habituellement invisibles, les jeunes sans domicile. Le teaser ci-dessous présente ce documentaire, déjà été projeté dans de nombreux lieux prestigieux (première dans les locaux du journal Le Monde, à l'assemblée nationale, ...).

<https://www.youtube.com/watch?v=4KN-lkF4YZ4&t=29s>

Prévue le 16 Avril 2020, Annulée cause COVID

Les liens avec le monde socio-économiques se conçoivent également au niveau local par l'intervention de professionnels (notamment le CEAS 72 ou encore des entrepreneurs locaux).

Les conférences professionnelles permettent également aux étudiants de bénéficier de l'expertise et du retour d'expérience d'acteurs locaux sur des formats plus confidentiels.

Concernant la mobilité internationale, au cours du semestre 4 et en dépit de la crise actuelle, une étudiante du Master 2 MDD est partie en Corée du Sud (Hankuk University). Un nouvel échange est d'ores et déjà prévu pour ce même semestre 4 pour une étudiante actuellement en Master 1 (destination : Paderborn).

p.39 : Pilotage de la formation

Pour suivre l'offre de formation et piloter au mieux les besoins des acteurs du monde socio-économique, la responsable pédagogique échange régulièrement avec les professionnels et l'équipe d'enseignant chercheurs intervenant dans le diplôme. Les réflexions sont également nourries par les rencontres réalisées au cours du travail sur la chaire Gouvernance et RSE pour mettre à jour l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins des acteurs révélés notamment au niveau du territoire local. Des échanges réguliers avec les étudiants permettent également d'affiner le pilotage de l'offre.

Le résultat de ces différents et constants échanges et soucis de pilotage ont notamment contribué à proposer l'intégration d'un cours dédié aux Achats durables pour l'année 2021/22.

Une enquête sur le dispositif de formation est actuellement en ligne pour obtenir un retour confidentiel de chacun des étudiants.

p.39 : Dispositif d'assurance qualité

L'effectif du Master 1 PME PMI – Parcours MDD pour l'année 2020/21 est de 24 étudiants. La faiblesse de l'effectif de la première promotion s'explique en partie par la jeunesse du parcours et aussi par la sélection importante opérée. La première promotion du Master MDD sera diplômée à la fin de l'année et force est de constater que cette offre est attractive et commence à percer notamment auprès des étudiants de L3 de Le Mans Université.

Vous trouverez ci –après quelques compléments utiles :

Année 2020/21 :

- 51 candidatures reçues pour intégrer le Master 2. Trois nouveaux étudiants ont intégré la promotion 2019/21 → une première promotion restreinte mais de qualité.
- 253 candidatures reçues pour le niveau M1 (en hausse de près de 20% par rapport à 2019) → 24 étudiants ont intégré la promotion 2020/21.

Pour rappel, en 2019, 212 candidatures ont été réceptionnées (dont 194 complètes)

Au final, seuls 12 candidats ont été intégrés à la première promotion du MASTER MDD. Deux critères de sélection ont été principalement retenus : le niveau académique (1) et la motivation et l'engagement pour la coloration DD / RSE (2) du Master.

Bien que nous bénéficions d'un recul relativement faible, nous pouvons noter les deux points suivants :

- la quantité et la qualité des candidatures sont en progression.
- On note aussi que la formation attire les étudiants locaux (forte dispersion au préalable)

→ axe(s) d'amélioration : limiter l'effectif pour favoriser les enseignements innovants dans un meilleur environnement (notamment pour gérer les mutualisations)

Mention Management et administration des entreprises

p.41 : Analyse – Finalité de la formation

« A la différence de la plupart des masters MAE, celui de l'Université du Mans propose un M1, en alternance, opéré par Médicis Business School, à Paris. Ce partenariat est peu expliqué dans le dossier d'autoévaluation. Le site Web de MBS est évasif, et semble erroné. Les données (effectif, enseignants, taux de réussite) annexées au dossier passent sous silence ce partenariat en M1. »

Le partenariat entre LMU et MBS vise à :

- Ouvrir aux étudiants de l'Université du Mans (UdM), de nouvelles perspectives de stages et d'emplois en île de France,
- Compléter la gamme d'offres pour le Master MAE par la formation en alternance, en plus de celles initiale et continue déjà existantes,
- Répondre aux exigences du Ministère de proposer un master sur 2 années d'étude,
- Permettre aux étudiants du Master MAE d'accéder aux entreprises de l'île de France qui font partie du réseau MBS ;
- Favoriser la mobilité des étudiants de l'UdM venant de zones géographiques différentes,
- Permettre la délocalisation du Master MAE auprès des étudiants et des établissements de MBS à l'étranger.

p.41 : Analyse – Positionnement dans l'environnement

« La formation est proposée en double diplôme avec l'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs du Mans (ENSIM) sans que les données annexées rendent compte d'inscriptions. »

Tous les ans, certains étudiants de la dernière année à l'ENSIM choisissent de poursuivre le MAE en double diplôme.

Cette année, quatre étudiants inscrits en MAE sont en double diplôme avec l'ENSIM.

Aussi, plusieurs diplômés de l'ENSIM choisissent de poursuivre leurs études via le MAE pour avoir une double compétence en Management.

« Ce partenariat aboutit à un dispositif de formation individualisé pour un groupe dit « MGEN », dont le dossier ne détaille pas les particularités. »

En collaboration avec le Service de la Formation Continue de l'Université du Mans (SFC), un dispositif de formation par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), adossé au Master 2 MAE est proposé aux nouveaux directeurs départementaux de la MGEN.

Au mois de mai 2018, nous avons reçu un appel d'offre lancé par la MGEN pour une formation diplômante des nouveaux directeurs départementaux. Après une première lecture de l'appel d'offre et du dispositif souhaité, nous avons pensé que notre proposition pourrait s'adosser au Master MAE. Ainsi, avec le SFC nous avons construit un plan de formation individualisé et exprimé en compétences en tenant compte des spécificités managériales de l'ESS et en particulier des Mutuelles à travers un parcours intitulé : Management stratégique de l'ESS. Notre offre de formation a été sélectionnée par la MGEN.

Ce dispositif de formation, de par sa nouveauté, fait l'objet, d'un processus d'amélioration continue. La mise en place d'un comité de suivi, piloté par le responsable du MAE et celui de la formation à la MGEN, permettra de tirer les enseignements utiles à la pérennité et à l'évolution du dispositif. Ce

comité de suivi s'attachera aux aspects liés à l'organisation de la formation (rythme/ EAD-présentiel), le calendrier, les modalités pédagogiques (contenu) et aux profils des participants (VAE). Dans le cadre de la formation, à l'issue de chaque session, un questionnaire de satisfaction (anonyme) est systématiquement proposé de manière électronique à chaque stagiaire (EVAMAINE, dispositif permettant la création d'un questionnaire personnalisé) à travers la plateforme UMTICE.

« Sur le plan international, le dossier d'autoévaluation doit recevoir des étudiants Erasmus, sans en préciser le nombre. »

Nous accueillons tous les ans un étudiant ERASMUS au Master MAE, pour suivre un module du M2 MAE ou pour une validation du diplôme en deux ans.

p.41 : Analyse –Organisation pédagogique de la formation

« Le MAE de l'Université du Mans rajoute un M1 en alternance, opéré par Medicis Business School à Paris. La maquette de cours du M1 comporte pour près de 70 % des UE ayant les mêmes intitulés que les UE en M2. La question de la spécialisation progressive des cours se pose. »

Les modules du M1 ont les mêmes intitulés que ceux du M2 mais pas le même contenu. Etant une formation généraliste pour des non gestionnaires, nous avons choisi de garder les mêmes modules en sciences de gestion dont chacune en M2 est la continuité de celle en M1.

« Le groupe MGEN en formation continue un niveau M2 ne semble avoir que 164 heures de cours, sans que le dossier n'en explique les raisons. S'agit-il d'une VAE partielle ? »

Ce dispositif réparti en 2 modules à distance et 8 modules en présentiel s'articule autour de 3 étapes. Dans une première étape, les apprenants auront quatre modules obligatoires : Management stratégique et opérationnel (EAD), GRH approfondies (EAD), Droit du travail et Management relationnel.

Ensuite, en fonction des résultats de la VAE et selon les préconisations du jury, les participants auront à poursuivre totalement, partiellement ou pas les modules complémentaires (Management comptable, Management financier, Management du risque, Marketing des services, Enjeux stratégiques de l'ESS, Gestion de projet).

Ainsi, ce dispositif donne la possibilité aux stagiaires d'avoir une VAE complète ou partielle en fonctions de leur parcours professionnel et d'études antérieurs.

« Le dossier d'autoévaluation invoque la plateforme d'échange numérique UMTICE, qui semble être un Moodle, sans donner plus de précisions sur l'utilisation réelle de cet espace numérique. »

Les deux modules dispensés à distance sont accessibles aux apprenants de la MGEN via l'espace collaboratif UMTICE dédié aux stagiaires de la formation continue, aux étudiants et aux enseignants de l'Université du Mans.

Véritable outil pédagogique, cette plateforme enrichit l'enseignement et facilite l'apprentissage grâce à la mise en ligne de ressources complémentaires et d'activités dédiées.

p.42 : Analyse –Pilotage de la formation

« La répartition des cours en M1, opéré par Medicis Business School, n'est pas connue. »

Vous trouverez ci-après la liste des enseignants en M1 MAE à MBS en 2020-2021:

Semestre 7 MAE	
Droit des sociétés	A. MOTEYO
Management stratégique	M. ABDELWAHED
Management comptable	S. GUETAT
Management des ressources humaines	M. ABDELWAHED
Marketing	F. KNOP
Management de projet	M. DIMOU
Informatique de gestion	F. CHIHK
Anglais - Préparation au TOEIC	J. IRIGOYEN
Insertion professionnelle	T. LEPELLEY
Semestre 8 MAE	
Droit du travail	A. MOTEYO
Management financier	F. LY BARO
Business Plan - Création d'entreprise	B. FERLA
Communication	M. LAMOURET
Prospective stratégique	A. SMIDA
Management d'équipe	M. ABDELWAHED
Analyse des coûts et gestion budgétaire	S. GUETAT
Anglais - Préparation au TOEIC	J. IRIGOYEN

p.42 : Analyse –Dispositif d’assurance qualité

« Le conseil dispose de l'évaluation des enseignements par les étudiants, qui n'est toutefois pas généralisée à l'ensemble des UE, ce qui est regrettable, car il s'agit d'un outil de pilotage utile. »

Une enquête d'évaluation de toute la formation, pour le public FI et FC, est réalisée chaque année en fin de formation avant le départ en stage via le dispositif de notre établissement EVAMAINE.

p.42 : Analyse –Résultats constatés

« Le nombre d'étudiants inscrits en M1 chez le partenaire Médicis Business Group n'est pas connu. »

Le nombre d'inscrits en M1 MAE à MBS est de 31 étudiants en 2020-2021.

Champ STS

Mention Chimie

p.19: Analyse – Résultats constatés : « En M1, les effectifs tous parcours confondus sont en baisse avec 35, 27 et 21 étudiants en M1 respectivement de la rentrée 2017 à la rentrée 2019. Le parcours à distance EAD a accueilli respectivement 20, 17 et 14 étudiants lors des rentrées 2017 à 2019 »

En ce qui concerne l'évolution des effectifs, il est important de noter une remontée pour cette année universitaire : le M1 compte 32 inscrits en présentiel et le parcours à distance en accueille 25 pour cette année universitaire 2020/2021.

Champ LLSH

Mention Didactique des Langues (DDL)

p.10 : Positionnement dans l'environnement : « Le M1 didactique des langues -français langue étrangère, entièrement à distance, accueille par exemple 86 étudiants en 2019-2020. »

Ce chiffre correspond seulement aux étudiants M1-D inscrits au Mans, et non pas à l'effectif global du parcours M1-D en 2019-2020.

En effet, ce parcours est commun à Le Mans, Angers et Tours : si chaque université inscrit et gère administrativement « ses étudiants », ceux-ci constituent ensemble une seule et même cohorte, dont les cours (maquettes) sont conçus et animés soit par l'équipe du Mans, soit par l'équipe d'Angers, soit par l'équipe de Tours.

Ainsi d'un point de vue pédagogique, l'effectif auquel s'adressent les enseignants est composé du nombre global d'étudiants inscrits au M1-D commun sur chaque site, soit pour 2019-2020 : 86 étudiants (dont 60 primo-inscrits) au Mans + 43 étudiants (dont 25 primo-inscrits) à Angers + 36 étudiants (dont 23 primo-inscrits) à Tours.

p.11 : Pilotage : « Les comptes rendus de ce conseil ne sont cependant pas portés au dossier. »

Depuis la constitution du conseil de perfectionnement, 3 comptes rendus ont été remontés à la DEF de LMU pour le Master DDL : 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020.

Cette remarque des experts du Hcéres laisse penser que ces comptes rendus n'ont pas été automatiquement transmis avec le dossier d'autoévaluation de notre formation. Nous les transmettons donc au comité sous la forme d'un document unique de 52 pages, comportant les comptes rendus envoyés ces trois dernières années au Conseil de perfectionnement par les coresponsables du master DDL, mis en annexe.

Mention Gestion des territoires et développement local

p.14 Positionnement dans l'environnement:

1) « Énoncer clairement notre positionnement dans l'environnement des institutions de l'enseignement supérieur au niveau local, régional, national, international »

En termes de positionnement au sein de l'offre globale de formation de l'établissement Le Mans Université, le master GTDL a des liens étroits avec la licence de géographie mais aussi avec d'autres licences de sciences humaines comme celle d'histoire et de biologie.

En licence de géographie, la troisième année propose une unité d'enseignement (« initiation à la recherche ») qui permet aux étudiants de licence une première approche du monde de la recherche et de ses méthodologies (état de l'art). Un stage de professionnalisation est également proposé au S6 (en L3) afin de permettre aux étudiants de s'insérer dans le monde de l'entreprise, des collectivités territoriales et de la recherche (stage dans les laboratoires ESO – Espaces et Société - de l'Université du Mans et du Grand Ouest).

Au niveau masters de l'offre de l'Université du Mans, il existe des mutualisations avec le master d'Histoire, Civilisation, Patrimoine (HCP) et son parcours PDL (Patrimoine et développement local). Parmi les cours proposés certains sont également assurés par des enseignants-chercheurs d'histoire, de biologie. Ces enseignants-chercheurs encadrent également des sujets de masters d'étudiants GTDL.

Au niveau national, face à de nombreuses formations en politiques de développement durable, le master GTDL se démarque :

- par son offre de formation à distance, qui est rare en France (les autres masters à distance qui traitent de la durabilité sont spécialisés dans un champ spécifique comme par exemple l'urbanisme durable à l'université de Marne la Vallée)
- par une vision transversale dans 4 champs de la durabilité (ville, agriculture, aménagement, tourisme).

L'inscription dans la carte régionale a une portée limitée en raison du caractère totalement distanciel de la formation.

2) « Énoncer clairement le positionnement vis-à-vis du monde... ».

L'adossement de la formation à des équipes de recherche (ESO le Mans) est un socle fondamental de notre formation sur la thématique de la transition socio-écologique des territoires.

Le master est parfaitement relié aux recherches actuelles d'un grand nombre d'enseignants-chercheurs du Mans Université, spécialistes reconnus dans leurs domaines, sur les thématiques de la ville durable, de la transition socio-écologique, du patrimoine et du tourisme durable, de la transition agro-écologique des territoires. Les espaces géographiques étudiés sont divers, dans les pays du Nord, comme dans ceux des Sud.

p.14 Organisation pédagogique :

3) p. 15 dernier paragraphe :

La disparité du nombre d'heures par parcours du master GTDL vient de différences dans le comptage des heures dans le tableau remonté : à la somme des 200 heures pour le parcours TRED, il faut ajouter les heures de préparation du mémoire (270 h, chiffre identique à celui de POLITER en M1). Nous avons

donc 470 h en M1 POLITER et TRED et 450 h en M1 PANACUI. Pour le M2, le nombre d'heures de cours maquette est de 150 h en POLITER, 170 h pour TRED, 252h pour PANACUI, sans le mémoire. La disparité entre parcours en M2 est liée à la présence de cours spécifiques à PANACUI (langue appliquée au patrimoine et au tourisme, outils numériques de valorisation) dispensés par des intervenants extérieurs ou des enseignants chercheurs d'autres disciplines.

4) « 55 % des candidats sont acceptés ; mais sans information sur la qualité des candidats, l'attractivité reste difficile à apprécier ».

Nos candidats viennent de plusieurs disciplines (géographie, biologie, histoire, écoles de commerce, sciences politiques, anthropologie, langues, tourisme...). Cf tableau des candidatures.

Nous allons également relever le niveau de recrutement, ce qui contribuera à réduire le taux d'échec au master.

5) « Le parcours TRED semble également peu attractif avec un faible nombre d'étudiants »

Le parcours TRED cible les enjeux de la transition énergétique en Afrique. Il va être renommé TRED Afrique (TREDA) afin d'être plus attractif en mettant en évidence l'espace africain. Un élargissement, au-delà des énergies, sera proposé pour englober la thématique de la transition écologique et de l'économie circulaire. Compte tenu des capacités d'encadrement des étudiants (seulement deux enseignants-chercheurs spécialistes de cette thématique appliquée à l'Afrique), le seuil de recrutement est volontairement bas. Il est fixé à 10 étudiants en M1 et 10 étudiants en M2.

L'avenir du parcours MATERRE sera discuté collectivement.

Beaucoup de nos étudiants sont en situation professionnelle ou en situation familiale et de ce fait certain d'entre-eux peuvent faire la formation en plus d'un an.

6) « Seul le master Gestion des territoires et développement local ne mentionne aucune organisation de la formation en lien avec l'acquisition de compétences »

Nous avons bien pris en compte la remarque sur l'affichage des compétences par blocs de compétences et nous le ferons pour les prochaines années.

7) « L'auto-évaluation du master Gestion des territoires et développement local s'étend peu sur la nature des différents intervenants ainsi que sur la part des enseignements confiés à des intervenants extérieurs à l'université. Aucune information sur l'identité ou la qualité des intervenants n'est cependant disponible ».

La liste des enseignants-chercheurs et intervenants extérieurs se trouve dans le tableau en annexe.

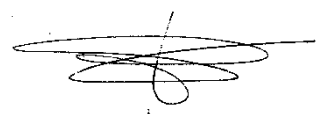
10) « nombre d'étudiants en outremer et étudiants étrangers accueillis dans la formation »

	Année	Parcours	nb étudiants inscrits	dont étrangers		dont DOM TOM	
GTDL4 431	M1	POLITER EAD	33	3	9%	1	3%
GTDL4 432	M1	PANACUI EAD	25	0	0%	1	4%
GTDL4 433	M1	TRED EAD	5	2	40%	0	0%
GTDL4 472	M1	MATERRE	3	0	0%	0	0%
GTDL5 531	M2	POLITER EAD	30	5	17%	1	3%
GTDL5 534	M2	TRED EAD	6	3	50%	0	0%
GTDL5 535	M2	PANACUI EAD	15	0	0%	0	0%
Total			117	13	11%	3	3%

11) « Les comptes rendus des comités de perfectionnement »

Les comptes rendus des réunions du Comité de perfectionnement seront transmis à la DEF.

Le Vice-Président Formation
Et Vie Universitaire
Sylvain DURAND



Sylvain DURAND

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)